

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2395

9 décembre 2009

SOMMAIRE

AGW - Transport AG	114956	Guardian Europe Financial Services S.A.	114936
Ajelpa Sàrl	114957	Holian S.A.	114959
Ajelpa Sàrl	114957	I. Methods S.A.	114960
Aldolux S.A.	114958	"Immoplan-Benelux S.A."	114955
Auto Racing Service S.A.	114922	Inveslux S.à r.l.	114957
Axelan Sàrl	114957	Lafko Sàrl	114958
Barnsleys Holding S.A.	114919	Lamain S.A.	114960
Brainum S.A.	114915	Lehman Brothers Merchant Banking Associates IV (Europe) S.à r.l.	114922
Brothers Productions s.à r.l.	114920	Luro Holding S.A.	114915
Business Contact Holding S.A.	114953	Luxtanne	114956
Centrum Alexa S.à r.l.	114960	Marmolux Granits S.A.	114929
Centrum Julianow S.à r.l.	114959	Mavec Holding S.A.	114952
China Solar Photovoltaic S.A.	114914	Orascom Telecom	114959
Clariden Leu (Lux) I	114916	Phase III Development Company S.à r.l.	114939
DeWAG LT Holdings S.à r.l.	114922	Pioneer Investments Dividend Protect 12/2009	114929
Edil International S.A.	114914	RBH Holding S.A.	114953
Efficiency Growth Fund	114919	Resolution Finance Company S.à r.l.	114922
Enovos Luxembourg S.A.	114932	Rolle Participations Sàrl	114958
Equestricon S.A.	114956	Rolle Participations Sàrl	114959
Erik Justesen Holding (Luxembourg) S.A.	114916	Serengeti S.A.	114935
Euro Central AG	114957	Southern Cross Finance S.A.	114959
Euro Central AG	114956	Spirit Services Holdings, S.à r.l.	114917
Fairlee Invest S.A.	114920	Steel Montage and Construction sàrl ...	114929
Fininfra	114921	Steone Invest S.à r.l.	114929
First Service Holding S.A.	114914	The UBK Pepp Lux S.à r.l.	114958
Flaugust S.A.	114915	Vingt-Quatre Investissements S.A.	114960
Fortis Luxembourg Finance S.A.	114917	World Art Net Group S.A.	114921
Gelog A.G.	114958		
Great Leisure Group S.A.	114921		
Grossfeld PAP	114929		
Gruppo Fabbri International S.A.	114956		

First Service Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 105.192.

Par la présente le conseil d'administration convoque Mesdames, Messieurs les actionnaires à une

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

de la Société destinée à être tenue en date du mardi 29 décembre 2009, à 11.30 heures, à Luxembourg au siège social à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont, 6^{ème} étage, en vue de délibérer de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Autorisation au conseil d'administration de procéder à un rachat d'actions propres allant jusqu'à 5.880 actions du capital de la Société, voire d'un nombre plus important à définir par l'assemblée générale mais dans les limites légales; définition de la durée et des conditions de cette autorisation; définition des prix minimum et maximum à l'achat; affectation des actions propres pour le futur; définition de toutes autres modalités dans les prévisions de l'article 49-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
2. Approbation des termes et du principe d'une convention transactionnelle, à signer par la Société, parmi d'autres parties signataires, aux fins de mettre extrajudiciairement fin à une procédure pendante devant le tribunal de Gênes sous le numéro RG16347/08;
3. Approbation des termes et du principe d'une convention transactionnelle, à signer par la Société, parmi d'autres parties signataires, aux fins de mettre extrajudiciairement fin à une procédure pendante devant le tribunal de Reggio Emilia sous le numéro RG8737/08;
4. Délégations de pouvoirs spéciaux au conseil d'administration dans le cadre des points (1), (2) et (3) ci-avant à l'ordre du jour;
5. Divers.

Luxembourg, le 3 décembre 2009.

Pour extrait conforme

Pour le conseil d'administration

Gabriele SCHNEIDER / Claude GEIBEN

Administrateur A / Administrateur B

Référence de publication: 2009149547/535/30.

China Solar Photovoltaic S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 139.925.

All the shareholders of the company are convened to the

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

that will be held at the registered office on *December 28th, 2009* at 2 p.m., with the following agenda:

Agenda:

1. Modification of the corporate denomination of the Company from "CHINA SOLAR PHOTOVOLTAÏC S.A." into "CNPV Solar Power S.A.";
2. Amendment of the article ONE (1) of the Company's Articles of Association in order to adapt the new corporate denomination;
3. Increase of the number of Directors so as to raise it from 3 to 5;
4. Nomination of new Directors for a mandate with retroactive effect as from 1st December 2009 and expiring at the general meeting which will be called to deliberate on the accounts as at December 31st, 2013;
5. Miscellaneous.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2009149799/565/19.

Edil International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 81.837.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

114915

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra extraordinairement le 24 décembre 2009 à 10.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 30 juin 2007.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009145650/534/15.

Luro Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2714 Luxembourg, 2, rue du Fort Wallis.

R.C.S. Luxembourg B 44.283.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à :

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le lundi 21 décembre 2009 à 11.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels du 31 décembre 1997 au 31 décembre 2007.
3. Affectation des résultats au 31 décembre 2007.
4. Décharge aux administrateurs et au commissaire quant aux exercices sous revue.
5. Nominations statutaires.
6. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009146197/17.

Brainum S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2714 Luxembourg, 2, rue du Fort Wallis.

R.C.S. Luxembourg B 48.419.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à :

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le lundi 21 décembre 2009 à 10.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels du 31 décembre 2004 au 31 décembre 2007.
3. Affectation des résultats au 31 décembre 2007.
4. Décharge aux administrateurs et au commissaire quant aux exercices sous revue.
5. Nominations statutaires.
6. Décision sur la continuation de la société conformément à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
7. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009146198/19.

Flaugust S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 7A, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 132.854.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

114916

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

de notre société qui se tiendra extraordinairement au siège social en date du 17 décembre 2009 à 11.00 heures avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes au 31 décembre 2008;
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2008;
3. Ratification des décisions prises lors du Conseil d'Administration du 15 mai 2009;
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire;
5. Question de la dissolution de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée;
6. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009147857/18.

Erik Justesen Holding (Luxembourg) S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 18.603.

Messrs. shareholders are hereby convened to attend the

STATUTORY GENERAL MEETING

which is going to be held at the address of the registered office, on December 18, 2009 at 11.00 o'clock, with the following agenda:

Agenda:

1. Submission of the annual accounts and of the reports of the board of directors and of the statutory auditor.
2. Approval of the annual accounts and allocation of the results as at December 31, 2007 and December 31, 2008.
3. Discharge to the directors and to the statutory auditor.
4. Miscellaneous.

The board of directors.

Référence de publication: 2009147864/534/16.

Clariden Leu (Lux) I, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 89.370.

Die Aktionäre werden hiermit zur

ORDENTLICHEN HAUPTVERSAMMLUNG

eingeladen, die am Sitz der Gesellschaft am 17. Dezember 2009 um 15.00 Uhr über folgende Tagesordnung beschließen soll:

Tagesordnung:

1. Billigung des Geschäftsberichtes des Verwaltungsrates und des Berichts des Abschlussprüfers
2. Billigung des Jahresabschlusses und der Ergebniszuzuweisung per 30. September 2009
3. Entlastung für die Verwaltungsratsmitglieder für das abgelaufene Geschäftsjahr
4. Entlastung für die Geschäftsleiter für das abgelaufene Geschäftsjahr
5. Satzungsgemäße Ernennungen
6. Verschiedenes

Die Beschlüsse über die Tagesordnung der Generalversammlung verlangen kein Quorum und werden mit einer einfachen Mehrheit der abgegebenen Stimmen gefasst. Jede Aktie berechtigt zu einer Stimme. Jeder Aktionär kann sich bei der Versammlung vertreten lassen.

Um an der Hauptversammlung teilzunehmen, soll jeder Aktionär seine Aktien einen Arbeitstag vor dem Datum der Versammlung bei der KBL European Private Bankers S.A., 43, Boulevard Royal, L-2955 Luxembourg hinterlegen.

Der Verwaltungsrat.

Référence de publication: 2009148077/755/23.

Fortis Luxembourg Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 24.784.

In accordance with the article 85 of the amended law of August 10, 1915 on commercial companies, the bondholders are hereby convened to the

ORDINARY SHAREHOLDERS' MEETING

which will be held extraordinarily on *December 17, 2009* at 11.00 a.m. at the registered office, with the following agenda:

Agenda:

1. Resignation of Mr. Frank VAN GANSBEKE as director and chairman of the board of directors and discharge.
2. Appointment of Mr. Pierre VANHOVE, born on May 5, 1962 in Mons (Belgium), residing at B-1470 Bousval, 13, rue Pont Spilet, as director until the end of the statutory general shareholders' meeting of 2011.

The board of directors.

Référence de publication: 2009148079/29/16.

Spirit Services Holdings, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.
R.C.S. Luxembourg B 145.708.

In the year two thousand nine, the eighteenth day of May.

Before Me Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Spirit Services Holdings, S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée with registered office at 64, rue Principale, L-5367 Schuttrange, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 145.708 (the Company). The Company has been incorporated on April 3, 2009 pursuant to a deed of Me Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° - 899 of April 28, 2009.

There appeared Spirit Catalogue Holdings, S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée with registered office at 64, rue Principale, L-5367 Schuttrange, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 145.707, having a share capital of USD 25,000 (twenty-five thousand United States Dollars) (the Sole Shareholder),

hereby represented by Régis Galiotto, private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given on May 18, 2009.

Said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following:

I. That the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company;

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Decision (i) that each financial year of the Company shall begin on April 6 and end on April 5 of the following year and as a result, (ii) to close on April 5, 2009, with retroactive effect, the first financial year of the Company that started, as a result of transitory provisions following the incorporation of the Company, on April 3, 2009, so that the current financial year of the Company, having started on April 6, 2009 will end on April 5, 2010 and (iii) to amend articles 13.1. and 13.5. of the articles of association of the Company (the Articles).

2. Miscellaneous.

III. That the Sole Shareholder has taken the following resolution:

Sole resolution

The Sole Shareholder resolves (i) that each financial year of the Company shall begin on April 6 and end on April 5 of the following year and as a result, (ii) to close on April 5, 2009, with retroactive effect, the first financial year of the Company, that started, as a result of transitory provisions following the incorporation of the Company, on April 3, 2009, so that the current financial year of the Company, having started on April 6, 2009 will end on April 5, 2010 and (ii) to amend articles 13.1. and 13.5. of the Articles which will henceforth read as follows:

" **13.1.** The financial year begins on the sixth (6th) of April each year and ends on the fifth (5th) of April of the following year.

13.5. In case the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), the annual General Meeting shall be held on the third Tuesday of October each year at 3.00 pm at the registered office of the Company, and if such day is not a day on which banks are opened for general business in the city of Luxembourg (a Business Day), on the next following Business Day at the same time and place."

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately 1,800.- Euros.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

En l'an deux mille neuf, le dix-huit mai.

Par-devant Me Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de Spirit Services Holdings, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 64, rue Principale, L-5367 Schuttrange, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 145.708 (la Société). La Société a été constituée le 3 avril 2009 suivant un acte de Me Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 899 du 28 avril 2009.

A comparu Spirit Catalogue Holdings, S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social se situe à 64, rue Principale, L-5367 Schuttrange, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 145.707, ayant un capital social de USD 25.000 (vingt-cinq mille dollars des Etats-Unis d'Amérique) (l'Associé Unique),

ici représentée par Régis Galiotto, employé privé, de résidence à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 18 mai 2009,

ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que l'Associé Unique détient toutes les parts sociales et tous les certificats de part privilégiée de classe A dans le capital social de la Société.

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Décision (i) que chaque exercice social de la Société commence le 6 avril et se clôture le 5 avril de l'année suivante et par conséquent, (ii) de clôturer le 5 avril 2009, avec effet rétroactif, le premier exercice social de la Société, ayant commencé, en raison des dispositions transitoires adoptées lors de la constitution de la Société, le 3 avril 2009, afin que l'exercice social en cours ayant commencé le 6 avril 2009 se clôture le 5 avril 2010 et (iii) de modifier les articles 13.1. et 13.5. des statuts de la Société (les Statuts).

2. Divers.

III. Que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Résolution unique

L'Associé Unique décide (i) que chaque exercice social de la Société commence le 6 avril et se clôture le 5 avril de l'année suivante et par conséquent, (ii) de clôturer le 5 avril 2009, avec effet rétroactif, le premier exercice social de la Société, ayant commencé, en raison des dispositions transitoires adoptées lors de la constitution de la Société, le 3 avril 2009, afin que l'exercice social en cours ayant commencé le 6 avril 2009 se clôture le 5 avril 2010 et (iii) de modifier les articles 13.1. et 13.5. des Statuts qui auront désormais la teneur suivante:

« **13.1.** L'exercice social commence le six (6) avril de chaque année et se termine le cinq (5) avril de l'année suivante.

13.5. Lorsque le nombre d'associés de la Société dépasse vingt-cinq (25) associés, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra chaque année le troisième mardi d'octobre à 15.00 heures au siège social de la Société, et si ce jour n'est pas un jour ouvrable pour les banques à Luxembourg (un Jour Ouvrable), le Jour Ouvrable suivant à la même heure et au même lieu.»

Estimation des coûts

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société à raison du présent acte s'élèvent approximativement à 1.800,- Euros.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé, avec le notaire instrumentant, le présent acte en original.

Signé: R. GALIOTTO, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 20 mai 2009. Relation: LAC/2009/19572. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg.

Luxembourg, le 28 mai 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009080492/211/107.

(090096197) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2009.

Barnsleys Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 98.094.

—
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale
annuelle tenue au siège social de la société le 24 juin 2009 à 11.00 heures*

L'Assemblée décide de renouveler le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux comptes qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2015.

Sont renommés Administrateurs:

M. Alexis Kamarowsky, Directeur de société, demeurant 7, Val Ste Croix à Luxembourg;

M. Federigo Cannizaro de Belmontino, Directeur de société, demeurant 7, Val Ste Croix à Luxembourg;

M. Jean-Marc Debaty, Directeur de société, demeurant 7, Val Ste Croix à Luxembourg.

Est renommée Commissaire aux comptes:

Luxembourg International Consulting S.A. (Interconsult) avec siège social à L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte-Croix.

Luxembourg, le 24 juin 2009.

Pour extrait conforme

L'agent domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2009080639/21.

(090095577) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2009.

Efficiency Growth Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 60.668.

—
EXTRAIT

L'Assemblée Générale des Actionnaires s'est tenue à Luxembourg le 19 mai 2009 et a adopté les résolutions suivantes:

1. L'Assemblée a reconduit les mandats de

M. François Kirschmann, Avenue CF Ramuz, CH-1009 Pully, Suisse

M. Gianfranco Tosato, 14 Via Leone XIII, I-20145 Milan

M. Pierre Etienne, 1, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

M. Jerry Hilger, 1, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

Mme Michèle Berger, 3, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

pour une période d'une année, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires ou se terminant le jour où leurs successeurs seront nommés.

2. L'assemblée a noté la démission de Frédéric Fasel en tant qu'administrateur avec effet au 1^{er} décembre 2008.

3. L'Assemblée a reconduit le mandat du Réviseur d'Entreprises Deloitte S.A. pour une durée d'un an, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires ou se terminant le jour où son successeur sera nommé.

Pour Efficiency Growth Fund
Pictet Funds (Europe) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2009095054/23.

(090113174) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2009.

Fairlee Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 71.243.

—
*Extrait sincère et conforme du procès-verbal
de l'Assemblée Générale Ordinaire Statutaire tenue à Bertrange le 29 juin 2009*

Il résulte dudit procès-verbal que la société MARBLEDEAL LTD a démissionné de sa fonction de commissaire aux comptes avec effet immédiat.

La société MARBLEDEAL LUXEMBOURG S.à.r.l., ayant son siège social au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange, a été nommée comme nouveau commissaire aux comptes et terminera le mandat de son prédécesseur.

Nomination des représentants permanents

La société PROCEDIA S.à.r.l. dont le siège social est situé au 10B, rue des Mérovingiens à L-8070 Bertrange inscrite au R.C.S. de et à Luxembourg sous le numéro B 97.164, nommée Administrateur en date du 28 juin 2005, a désigné Madame Catherine DE WAELE, née à Charleroi (Belgique), le 25 avril 1966, employée privée, demeurant professionnellement au 10B, rue des Mérovingiens à L-8070 Bertrange, comme représentante permanente pour toute la durée de son mandat soit jusqu'en 2011.

La société CRITERIA S.à.r.l. dont le siège social est situé au 10B, rue des Mérovingiens à L-8070 Bertrange inscrite au R.C.S. de et à Luxembourg sous le numéro B 97.199, nommée Administrateur en date du 28 juin 2005, a désigné Monsieur Gabriel JEAN, né à Arlon (Belgique), le 5 avril 1967, employé privé, demeurant professionnellement au 10B, rue des Mérovingiens à L-8070 Bertrange, comme représentant permanent pour toute la durée de son mandat soit jusqu'en 2011.

Bertrange, le 29 juin 2009.

Pour FAIRLEE INVEST S.A.

PROCEDIA SARL / CRITERIA SARL

Administrateur / Administrateur

Représentée par Mme Catherine DE WAELE / Représentée par M. Gabriel JEAN

Représentante permanente / Représentant permanent

Référence de publication: 2009081600/29.

(090096793) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2009.

Brothers Productions s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5612 Mondorf-les-Bains, 30, avenue François Clement.

R.C.S. Luxembourg B 96.627.

—
DISSOLUTION

L'an deux mil neuf, le vingt-huit mai.

Par-devant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, soussigné.

Ont comparu:

- 1) Jeff DIEDERICH, gérant, demeurant à L-5612 Mondorf-les-Bains, 30, avenue François Clement.
- 2) Joel DIEDERICH, gérant, demeurant à L-5721 Aspelt, 11, Grand-rue.

Les comparants exposent ce qui suit:

1) Ils sont propriétaires de la totalité des parts sociales de Brothers Productions s.à r.l., avec siège social à L-5612 Mondorf-les-Bains, 30, avenue François Clement, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 96.627, constituée suivant acte du notaire Paul FRIEDERS de Luxembourg du 8 octobre 2003, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C, Numéro 1229 du 20 novembre 2003,

et dont le capital social est fixé à douze mille cinq cents (12.500,-) euros, représenté par deux cent cinquante parts sociales (250) d'une valeur nominale de cinquante (50,-) euros chacune, entièrement libérées.

2) L'activité de la Société a cessé.

3) Siégeant en assemblée générale extraordinaire modificative des statuts de la Société, ils prononcent la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat.

4) Ils se désignent comme liquidateur de la Société, et en cette qualité, requièrent le notaire d'acter que tout le passif de la Société est réglé tandis que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment approvisionné et qu'enfin, par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus et donc non encore payés, ils assument irrévocablement l'obligation de les payer de sorte que tout le passif de la Société est réglé.

5) L'actif restant est attribué aux associés.

6) La liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée.

7) Décharge pleine et entière est donnée au gérant de la Société.

8) Les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq (5) ans à l'ancien siège social.

9) Déclaration que, conformément à la loi du 12 novembre 2004, les associés actuels sont les bénéficiaires économiques de l'opération.

Pour les publications et dépôts à faire, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes.

Dont acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Jeff DIEDERICH, Joel DIEDERICH, ARRENSDORFF.

Enregistré à Remich, le 2 juin 2009, REM 2009 / 734. Reçu douze euros (12,00 €).

Le Receveur (signé): MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 3 juillet 2009.

Roger ARRENSDORFF.

Référence de publication: 2009083524/42.

(090099257) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2009.

Great Leisure Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 139.184.

Il résulte des résolutions prises par le conseil d'administration de la Société en date du 29 juin 2009, que la Société a transféré son siège social du 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg avec effet au 15 mai 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juillet 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009083691/12.

(090100183) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2009.

World Art Net Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 134.039.

Il résulte des résolutions prises par le conseil d'administration de la Société en date du 15 juin 2009, que la Société a transféré son siège social du 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg avec effet au 15 mai 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juillet 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009083692/12.

(090100184) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2009.

Fininfra, Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 137.745.

Constituée par-devant Me Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, en date du 31 mars 2008, acte publié au Mémorial C no 1120 du 7 mai 2008, modifié par-devant Me Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, en date du 29 avril 2009, acte publié au Mémorial C no 1442 du 11 juin 2008; modifié par-devant Me Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, en date du 27 juin 2008, acte publié au Mémorial C no 1859 du 29 juillet 2009, modifié par-devant Me Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, en date du 26 janvier 2009, acte publié au Mémorial C no 703 du 1^{er} avril 2009, modifié par-devant Me Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence

à Sanem, en date du 24 mars 2009, acte publié au Mémorial C no 815 du 16 avril 2009, modifié par-devant Me Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, en date du du 16 avril 2009, acte publié au Mémorial C no 1098 du 3 juin 2009.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Fininfra
Signature
Un Mandataire

Référence de publication: 2009093024/21.

(090111305) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2009.

Lehman Brothers Merchant Banking Associates IV (Europe) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 114.206.

Au terme du conseil de gérance tenu au siège social le 25 juin 2009, il a été décidé:

- de transférer, avec effet au 1^{er} juillet 2009, le siège social de la société de son adresse actuelle du 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg vers le 19-21, bd du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LEHMAN BROTHERS MERCHANT
BANKING ASSOCIATES IV (EUROPE) S.à r.l.
Société à responsabilité limitée
représentée par Francesco Moglia
Gérant

Référence de publication: 2009087604/17.

(090104364) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2009.

Resolution Finance Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 135.470.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009088289/10.

(090105258) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2009.

Auto Racing Service S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3313 Bergem, 73, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 80.674.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009092937/10.

(090111729) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2009.

DeWAG LT Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 127.315.

In the year two thousand and nine, on the twenty-sixth day of June.

Before the undersigned Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of DeWAG LT Holdings S.à r.l., a société à responsabilité limitée, governed by the laws of Luxembourg, with a share capital of twenty-five thousand euro (EUR 25,000.-), having its registered office at 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on 10 April 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 926 of 21 May 2007, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 127.315 (the "Company").

The articles of incorporation of the Company have been last amended pursuant to a deed of the undersigned notary, on 29 June 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1883 of 4 September 2007.

The meeting is presided by Me Laurent SCHUMMER, lawyer, residing professionally in Luxembourg, who appoints Me Felix WANTZ, lawyer, residing professionally in Luxembourg, as secretary.

The meeting elects Me Manfred MÜLLER, lawyer, residing professionally in Luxembourg, as scrutineer.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to state that:

I. The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of the shares held by each of them are shown on an attendance list which, signed by the shareholders or their proxies and by the bureau of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, initialled *ne varietur* by the appearing parties and the undersigned notary, will also remain annexed to the present deed.

II. It appears from the said attendance list that all the shares representing the total corporate capital of twenty-five thousand euro (EUR 25,000.-) are present or represented at the meeting, which consequently is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda of which the shareholders have been duly informed before this meeting.

III. The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. To reduce the Company's corporate capital, currently fixed at twenty-five thousand euro (EUR 25,000.-), by an amount of two thousand two hundred seventeen euro (EUR 2,217.-) to set it at twenty-two thousand seven hundred eighty-three euro (EUR 22,783.-), by cancellation of two thousand two hundred seventeen (2,217) shares, each share with a nominal value of one euro (EUR 1.-), and to set the number of shares held by Archstone Management Germany S.à.r.l., acting in its capacity as management company of The Archstone German Fund, for the account of its Sub-Fund A, to nineteen thousand thirty-three euro (EUR 19,033.-), each having a nominal value of one euro (EUR 1.-), and to confer all and any powers to the managers of the Company, each acting individually, in order to implement the capital decrease and to reimburse the proceeds out of the decrease.

2. To decrease the number of warrants issued by the Company, currently amounting to two hundred fifty thousand (250,000) warrants, by cancellation of twenty-two thousand two hundred (22,200) warrants and to set the number of warrants issued by the company at two hundred twenty-seven thousand eight hundred (227,800) warrants, each having a nominal value of one cent (EUR 0.01), to set the number of warrants held by Archstone Management Germany S.à.r.l., acting in its capacity as management company of The Archstone German Fund, for the account of its Sub-Fund A, to one hundred ninety thousand three hundred (190,300) warrants, each having a nominal value of one cent (EUR 0.01), and to confer all and any powers to the managers of the Company, each acting individually, in order to implement the cancellation of warrants and to reimburse the proceeds out of the cancellation.

3. To increase the Company's subscribed capital by an amount of eight hundred eighteen thousand one hundred eighty-three euro (EUR 818,183.-) so as to raise it from its current amount of twenty-two thousand seven hundred eighty-three euro (EUR 22,783.-) divided into twenty-two thousand seven hundred eighty-three (22,783) shares, each share with a nominal value of one euro (EUR 1.-), to eight hundred forty thousand nine hundred sixty-six euro (EUR 840,966.-) divided into eight hundred forty thousand nine hundred sixty-six (840,966) shares, each share with a nominal value of one euro (EUR 1.-).

4. To issue eight hundred eighteen thousand one hundred eighty-three (818,183) new shares with warrants corresponding to, in aggregate, eight million one hundred eighty-one thousand seven hundred (8,181,700) warrants, each having a nominal value of one cent (EUR 0.01), so as to raise the number of shares from twenty-two thousand seven hundred eighty-three (22,783) shares to eight hundred forty thousand nine hundred sixty-six (840,966) shares of one euro (EUR 1.-) each, having the same rights and privileges as those attached to the existing shares and entitlement to dividends as from the day of the decision of the shareholders resolving on the proposed capital increase.

5. To accept subscription by Archstone Management Germany S.à r.l., acting in its capacity as management company of The Archstone German Fund (i) of six hundred eighty-three thousand five hundred ten (683,510) new shares and six million eight hundred thirty-five thousand (6,835,000) new warrants for the account of its Sub-Fund A, and (ii) of one hundred thirty-four thousand six hundred seventy-three (134,673) new shares and one million three hundred forty-six thousand seven hundred (1,346,700) new warrants for the account of its Sub-Fund C, and to accept payment in full of

each of these shares and the warrants attached to them, by a contribution in kind consisting of a conversion of an unquestionable and immediately payable claim held by Archstone Management Germany S.à r.l., acting in its capacity as management company of The Archstone German Fund and for the account of its Sub-Fund A and of its Sub-Fund C against DeWAG Holdings LT S.à.r.l., for a total amount of nine hundred thousand euro (EUR 900,000.-).

6. To amend the first paragraph of article 5 of the Articles of Incorporation so as to reflect the resolutions to be adopted under items 1 to 5 of the agenda.

7. To authorize any lawyer of Linklaters LLP to record the capital reduction and the subsequent capital increase in the share register of the Company.

8. To authorize any lawyer of Linklaters LLP to record the cancellation of warrants and the subsequent issuance of warrants in the warrants' register of the Company.

After deliberation, the following resolutions were taken unanimously and in compliance with article 19 of the Company's articles of incorporation (the "Articles of Incorporation"):

First resolution

The shareholders RESOLVE to reduce the Company's corporate capital, currently fixed at twenty-five thousand euro (EUR 25,000.-), by an amount of two thousand two hundred seventeen euro (EUR 2,217.-) to set it at twenty-two thousand seven hundred eighty-three euro (EUR 22,783.-), by cancellation of two thousand two hundred seventeen (2,217) shares, each share with a nominal value of one euro (EUR 1.-), to set the number of shares held by Archstone Management Germany S.à.r.l., acting in its capacity as management company of The Archstone German Fund, for the account of its Sub-Fund A, to nineteen thousand thirty-three (19,033) shares, each having a nominal value of one euro (EUR 1.-), and to empower each of the Company's managers, acting individually, to implement the capital decrease and cancellation of shares and, in particular, to reimburse the proceeds out of such cancellation to Archstone Management Germany S.à.r.l., acting for Sub-Fund A of The Archstone German Fund, all in observation of the rights of third parties.

Second resolution

The shareholders RESOLVE to decrease the number of warrants issued by the Company, currently amounting to two hundred fifty thousand (250,000) warrants, by cancellation of twenty-two thousand two hundred (22,200) warrants and to set the number of warrants issued by the company at two hundred twenty-seven thousand eight hundred (227,800), each having a nominal value of one cent (EUR 0.01), to set the number of warrants held by Archstone Management Germany S.à.r.l., acting in its capacity as management company of The Archstone German Fund, for the account of its Sub-Fund A, to one hundred ninety-three thousand three hundred (190,300) warrants, each having a nominal value of one cent (EUR 0.01), and to empower each of the Company's Managers, acting individually, to implement the cancellation of said warrants and, in particular, to reimburse the proceeds out of such cancellation to Archstone Management Germany S.à.r.l., acting for Sub-Fund A of The Archstone German Fund.

Third resolution

The Shareholders RESOLVE to increase the Company's subscribed capital by an amount of eight hundred eighteen thousand one hundred eighty-three euro (EUR 818,183.-) so as to raise it from its current amount of twenty-two thousand seven hundred eighty-three euro (EUR 22,783.-) divided into twenty-two thousand seven hundred eighty-three (22,783.-) shares, each share with a nominal value of one euro (EUR 1.-), to eight hundred forty thousand nine hundred sixty-six euro (EUR 840,966.-), divided into eight hundred forty thousand nine hundred sixty-six (840,966) shares, each share with a nominal value of one euro (EUR 1.-).

Fourth resolution

The Shareholders RESOLVE to issue eight hundred eighteen thousand one hundred eighty-three (818,183) new shares with warrants corresponding to, in aggregate, eight million one hundred eighty-one thousand seven hundred (8,181,700) warrants, each having a nominal value of one cent (EUR 0.01), so as to raise the number of shares from twenty-two thousand seven hundred eighty-three (22,783) shares to eight hundred forty thousand nine hundred sixty-six (840,966) shares of one Euro (EUR 1.-) each, having the same rights and privileges as those attached to the existing shares and entitling to dividends as from the present day.

Subscription and Payment

Thereupon appeared Me Manfred MÜLLER, prenamed, acting in his capacity as duly authorized attorney in fact of Archstone Management Germany S.à r.l., a company incorporated under the laws of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of one hundred twenty-five thousand euro (EUR 125,000.-), having its registered office at 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg) and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 127.469, acting in its capacity as management company of The Archstone German Fund and for the account of its Sub-Fund A and its Sub-Fund C, by virtue of the proxy referred to hereinabove.

The person appearing declared to subscribe in the name and on behalf of Archstone Management Germany S.à r.l., acting in its capacity as management company of The Archstone German Fund, (i) for six hundred eighty-three thousand

five hundred ten (683,510) new shares and six million eight hundred thirty-five thousand (6,835,000) new warrants for the account of its Sub-Fund A, and (ii) for one hundred thirty-four thousand six hundred seventy-three (134,673) new shares and one million three hundred forty-six thousand seven hundred (1,346,700) new warrants for the account of its Sub-Fund C, and to accept payment in full of each of these shares and the warrants attached to them, by a contribution in kind consisting of a conversion of an unquestionable and immediately payable claim held by Archstone Management Germany S.à r.l., acting in its capacity as management company of The Archstone German Fund and for the account of its Sub-Fund A and of its Sub-Fund C against DeWAG Holdings LT S.à.r.l., for a total amount of nine hundred thousand euro (EUR 900,000.-) (the "Contribution").

Archstone Management Germany S.à.r.l. declared that there subsist no impediment, restriction or limitation to the free conversion of the Contribution, and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform such conversion.

Proof of the existence of the Contribution has been given to the undersigned notary.

Thereupon, the shareholders RESOLVE to accept the said subscription and Contribution by Archstone Management Germany S.à.r.l. and to allot the new shares and warrants as follows:

Shareholders	Number of shares	Number of warrants
Archstone Management Germany S.à.r.l. for Sub-Fund A	683,510	6,835,000
Archstone Management Germany S.à.r.l. for Sub-Fund C	134,673	1,346,700
	818,183 shares,	8,181,700 warrants,
	corresponding	corresponding to a
	to a subscription	subscription price
	price of EUR	of EUR 81,817.-
Sub-Total	818,183.-	
Total value:	EUR 900,000.-	

Fifth resolution

As a result of the above resolutions, the shareholders RESOLVE to amend the first paragraph of article 5 of the Articles of Incorporation so as to reflect the resolutions as follows:

" **Art. 5. Issued Capital.** The issued capital of the Company is set at eight hundred forty thousand nine hundred sixty-six euro (EUR 840,966.-) divided into eight hundred forty thousand nine hundred sixty-six (840,966) shares, with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, all of which are fully paid up."

Sixth resolution

The shareholders RESOLVE to authorise any lawyer of Linklaters LLP to record the capital decrease and the subsequent capital increase in the share register of the Company.

Seventh resolution

The shareholders RESOLVE to authorize any lawyer of Linklaters LLP to record the cancellation and subsequent issuance of warrants in the warrants' register of the Company.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this document are estimated at approximately two thousand euro (EUR 2,000.-)

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon, the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, first names, civil status and residence, the said persons signed together with Us the notary this original deed.

Suit la traduction française du procès-verbal qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt-six juin.

Par-devant Nous, Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Se sont réunis en assemblée générale extraordinaire les actionnaires de DeWAG LT Holdings S.à.r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, avec un capital social de vingt-cinq mille euros (EUR 25.000.-), ayant son siège social au 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée par un acte du notaire soussigné, en vertu d'un acte reçu le 10 avril 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 926 le 21 mai 2007, et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 127.315 (la "Société").

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire soussigné le 29 juin 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés numéro 1883 du 4 septembre 2007 (les "Statuts").

L'assemblée est présidée par Me Laurent SCHUMMER, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, lequel désigne Me Felix WANTZ, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, comme secrétaire.

L'assemblée choisit comme scrutateur, Me Manfred MÜLLER, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée ayant été constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I. Il a été établi une liste des présences, renseignant les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, sera annexée au présent acte pour être soumis à l'enregistrement en même temps.

Les procurations des actionnaires représentés, paraphées "ne varietur" par les personnes présentes et le notaire instrumentaire, resteront également annexées au présent acte.

II. Il résulte de ladite liste des présences que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social de vingt-cinq mille euros (EUR 25.000,-) sont présentes ou représentées à cette assemblée, laquelle est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points de son ordre du jour dont les actionnaires ont été dûment informés avant l'assemblée.

III. L'ordre du jour de l'assemblée est comme suit:

Ordre du Jour:

1. Réduction du capital social de la Société, actuellement fixé à vingt-cinq mille euros (EUR 25.000,-), à concurrence de deux mille deux cent dix-sept euros (EUR 2.217,-) pour le fixer à vingt-deux mille sept cent quatre-vingt-trois euros (EUR 22.783,-), par l'annulation de deux mille deux cent dix-sept (2.217) parts sociales, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, et de fixer le nombre de parts sociales détenues par Archstone Management Germany S.à.r.l., en sa capacité de société de gestion de The Archstone German Fund et pour le compte de son Sous-Fonds A, à dix-neuf mille trente-trois (19.033) parts sociales, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, et de conférer tous pouvoirs aux gérants de la Société, agissant individuellement, aux fins de mettre en oeuvre la réduction de capital et de rembourser le produit de cette réduction.

2. Réduction du nombre de warrants émis par la société, se chiffrant actuellement à deux cent cinquante mille (250.000) warrants, à deux cent vingt-sept mille huit cents warrants (227.800) warrants, par l'annulation de vingt-deux mille deux cents (22.200) warrants, chacun ayant une valeur nominale d'un cent (EUR 0,01,-), et de fixer le nombre de warrants détenus par Archstone Management Germany S.à.r.l., en sa capacité de société de gestion de The Archstone German Fund et pour le compte de son Sous-Fonds A, à cent quatre-vingt-dix mille trois cents (190.300) warrants, chacun ayant une valeur nominale d'un cent (EUR 0,01,-), et de conférer tous pouvoirs aux gérants de la Société, agissant individuellement, aux fins de mettre en oeuvre l'annulation de warrants et de rembourser le produit de cette annulation.

3. Augmentation du capital souscrit de la Société d'un montant de huit cent dix-huit mille cent quatre-vingt-trois euros (EUR 818.183,-) de manière à porter le capital de son montant actuel de vingt-deux mille sept cent quatre-vingt-trois euros (EUR 22.783,-), divisé en vingt-deux mille sept cent quatre-vingt-trois (22.783) parts sociales, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, à huit cent quarante mille neuf cent soixante six euros (EUR 840.966,-), divisé en huit cent quarante mille neuf cent soixante six (840.966) parts sociales, chacune avec une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-).

4. Émission de huit cent dix-huit mille cent quatre-vingt-trois (818.183) nouvelles parts sociales avec des warrants correspondant à un montant total de huit millions cent quatre-vingt-et-un mille sept cents (8.181.700) warrants d'une valeur nominale d'un cent (EUR 0,01) chacun, de manière à porter le nombre de parts sociales de vingt-deux mille sept cent quatre-vingt-trois (22.783) parts sociales à huit cent quarante mille neuf cent soixante six (840.966) parts sociales, chaque part sociale ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-), ayant les mêmes droits et privilèges que ceux attachés aux parts sociales existantes et donnant droit aux dividendes à partir du jour présent.

5. Acceptation de la souscription par Archstone Management Germany S.à.r.l., agissant en sa capacité de société de gestion de The Archstone German Fund de (i) six cent quatre-vingt-trois mille cinq cent dix (683.510) nouvelles parts sociales et de six millions huit cent trente-cinq mille nouveaux (6.835.000) warrants pour le compte de son Sous-Fonds A, et de (ii) cent trente-quatre mille six cent soixante-treize (134.673) nouvelles parts sociales et de un million trois cent quarante-six mille sept cents (1.346.700) nouveaux warrants pour le compte de son Sous-Fonds C, et acceptation de la libération intégrale de chacune de ces parts sociales et des warrants correspondants, par un apport en nature consistant en la conversion d'une créance certaine, liquide et exigible détenue par Archstone Management Germany S.à.r.l., agissant en sa capacité de société de gestion de The Archstone German Fund et pour le compte de son Sous-Fonds A et de son Sous-Fonds C contre DeWAG LT Holdings S.à.r.l., pour un montant total de neuf cent mille euros (EUR 900.000,-).

6. Modification du premier paragraphe de l'article 5 des Statuts de manière à refléter les résolutions devant être adoptées sous les points 1 à 5 de l'ordre du jour.

7. Autorisation à tout avocat de Linklaters LLP de procéder à l'enregistrement de la réduction de capital de la subséquent augmentation de capital dans le registre des parts de la Société.

8. Autorisation à tout avocat de Linklaters LLP de procéder à l'enregistrement de l'annulation de warrants et de la subséquente émission de warrants dans le registre des warrants de la Société.

Après délibérations, les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité en application de l'article 19 des statuts (les "Statuts"):

Première résolution

Les associés DÉCIDENT de réduire le capital social de la Société, actuellement fixé à vingt-cinq mille euros (EUR 25.000.-), à concurrence de deux mille deux cent dix-sept euros (EUR 2.217.-) pour le fixer à vingt-deux mille sept cent quatre-vingt-trois euros (EUR 22.783.-), par l'annulation de deux mille deux cent dix-sept (2.217) parts sociales, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-) chacune, de fixer le nombre de parts sociales détenues par Archstone Management Germany S.à.r.l., en sa capacité de société de gestion de The Archstone German Fund et pour le compte de son Sous-Fonds A, à dix-neuf mille trente-trois (19.033) parts sociales, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-) chacune, et de donner mandat à chacun des gérants de la Société, agissant individuellement, de mettre en œuvre la réduction de capital et l'annulation des parts sociales et, en particulier, de rembourser le produit de ladite annulation à Archstone Management Germany S.à.r.l., agissant pour le compte du Sous-Fonds A du The Archstone German Fund, le tout en respect des droits des tiers.

Deuxième résolution

Les associés DÉCIDENT de réduire le nombre de warrants émis par la société, se chiffrant actuellement à deux cent cinquante mille (250.000) warrants, à deux cent vingt-sept mille huit cents warrants (227.800), par l'annulation de vingt-deux mille deux cents (22.200) warrants, chacun ayant une valeur nominale d'un cent (EUR 0,01), de fixer le nombre de warrants détenus par Archstone Management Germany S.à.r.l., en sa capacité de société de gestion de The Archstone German Fund et pour le compte de son Sous-Fonds A, à cent quatre-vingt-dix mille trois cent (190.300) warrants, chacun ayant une valeur nominale d'un cent (EUR 0,01), et de donner mandat à chacun des gérants de la Société, agissant individuellement, de mettre en œuvre l'annulation des warrants et, en particulier, de rembourser le produit de ladite annulation à Archstone Management Germany S.à.r.l., agissant pour le compte du Sous-Fonds A du The Archstone German Fund.

Troisième résolution

Les associés DÉCIDENT d'augmenter le capital souscrit de la Société d'un montant de huit cent dix-huit mille cent quatre-vingt-trois euros (EUR 818.183.-) de manière à porter le capital de son montant actuel de vingt-deux mille sept cent quatre-vingt-trois euros (EUR 22.783.-), divisé en vingt-deux mille sept cent quatre-vingt-trois (22.783) parts sociales, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-) chacune, à huit cent quarante mille neuf cent soixante six euros (EUR 840.966.-), divisé en huit cent quarante mille neuf cent soixante six (840.966) parts sociales, chacune avec une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-).

Quatrième résolution

Les associés DÉCIDENT d'émettre huit cent dix-huit mille cent quatre-vingt-trois (818.183) nouvelles parts sociales avec des warrants correspondant à un total de huit millions cent quatre-vingt-et-un mille sept cents (8.181.700.-) warrants d'une valeur nominale d'un cent (EUR 0,01) chacun, de manière à porter le nombre de parts sociales de vingt-deux mille sept cent quatre-vingt-trois (22.783) parts sociales à huit cent quarante mille neuf cent soixante six (840.966) parts sociales, chaque part sociale ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-), ayant les mêmes droits et privilèges que ceux attachés aux parts sociales existantes et donnant droit aux dividendes à partir du jour présent.

Souscription et Libération

Ensuite est intervenu Me Manfred MÜLLER, prénommé, agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé de Archstone Management Germany S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, avec un capital social de cent vingt-cinq mille euro (EUR 125.000.-) ayant son siège social au 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) et enregistré au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 127.469, agissant en sa capacité de société de gestion de The Archstone German Fund et pour le compte de son Sous-Fonds A et de son Sous-Fonds C, en vertu de la procuration susvisée.

Le comparant a déclaré souscrire en nom et pour le compte de Archstone Management Germany S.à r.l., agissant en sa capacité de société de gestion de The Archstone German Fund (i) à six cent quatre-vingt-trois mille cinq cent dix (683.510) nouvelles parts sociales et à six millions huit cent trente-cinq mille nouveaux (6.835.000) warrants pour le compte de son Sous-Fonds A, et (ii) à cent trente-quatre mille six cent soixante-treize (134.673) nouvelles parts sociales et à un million trois cent quarante-six mille sept cents (1.346.700) nouveaux warrants pour le compte de son Sous-Fonds C, et acceptation de la libération intégrale de chacune de ces parts sociales et des warrants correspondants, par un apport en nature consistant en une conversion d'une créance certaine, liquide et exigible détenue par Archstone Management Germany S.à.r.l., agissant en sa capacité de société de gestion de The Archstone German Fund et pour le compte de son Sous-Fonds A et de son Sous-Fonds C contre DeWAG LT Holdings S.à.r.l., pour un montant total de neuf cent mille euros (EUR 900.000.-) (l'"Apport").

Archstone Management Germany S.à.r.l. a déclaré qu'il ne subsiste aucun obstacle à la conversion de cet Apport et que des instructions valides ont été données pour réaliser toutes les notifications, formalités d'enregistrement et autres nécessaires à cette conversion.

La preuve de l'existence de cet Apport a été rapportée au notaire soussigné.

Ensuite, les associés DÉCIDENT d'accepter ladite souscription et l'Apport par Archstone Management Germany S.à.r.l. et d'attribuer les nouvelles parts sociales et warrants comme suit:

Associés	Nombre de parts sociales	Nombre de warrants
Archstone Management Germany S.à.r.l. pour le compte du Sous-Fonds A	683.510	6.835.000
Archstone Management Germany S.à.r.l. pour le compte du Sous-Fonds C	134.673	1.346.700
	818.183	8.181.700 warrants,
	parts sociales	correspondant
	à un prix de	à un prix de
	souscription de	souscription de
	EUR 818.183,-	EUR 81.817,-
Sous-Total	EUR 818.183,-	
Valeur totale:	EUR 900.000,-	

Cinquième résolution

En conséquence des résolutions adoptées ci-dessus, les associés DÉCIDENT de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des Statuts, qui sera dorénavant rédigé comme suit:

" **Art. 5. Capital social émis.** Le capital social émis de la Société est fixé à huit cent quarante mille neuf cent soixante six euros (EUR 840.966.-), divisé en huit cent quarante mille neuf cent soixante six (840.966) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-) chacune et chaque part sociale étant entièrement libérée."

Sixième résolution

Les associés DÉCIDENT d'autoriser tout avocat de Linklaters LLP de procéder à l'enregistrement de la réduction de capital et de la subséquente augmentation de capital dans le registre des parts de la Société.

Septième résolution

Les associés DÉCIDENT d'autoriser tout avocat de Linklaters LLP de procéder à l'enregistrement de l'annulation des warrants et à la subséquente émission des warrants dans le registre des warrants de la Société.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la Société des suites de ce document sont estimés à environ deux mille euros (EUR 2,000).

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, le texte étant suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: L. SCHUMMER, F. WANTZ, M. MÜLLER, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 2 juillet 2009. Relation: LAC/2009/25910. Reçu: soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juillet 2009.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2009098017/338.

(090118135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2009.

Marmolux Granits S.A, Société Anonyme.

Siège social: L-7333 Steinsel, 60, Zone Industrielle rue des Prés.
R.C.S. Luxembourg B 102.233.

Par la présente, j'ai l'honneur de vous informer de ma démission avec effet immédiat de la société MARMOLUX GRANITS S.A.

ATHUS, le 22 juillet 2009.

M. RIBEIRO DE CUNHA CARVALHO.

Référence de publication: 2009093621/10.

(090112099) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2009.

Steel Montage and Construction sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-4570 Differdange, Z.A. «Gadderscheier».
R.C.S. Luxembourg B 116.992.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009096358/11.

(090115770) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2009.

Pioneer Investments Dividend Protect 12/2009, Fonds Commun de Placement.

Auflösung des Fonds Pioneer Investments Dividend Protect 12/2009 (WKN 814 052 / ISIN LU0173627711)

Gemäß Sonderreglement wurde der Fonds Pioneer Investments Dividend Protect 12/2009 planmäßig zum 4. Dezember 2009 liquidiert.

Da sämtliche Anteile des Fonds in Globalurkunden verbrieft waren, ist das Liquidationsverfahren mit Auszahlung an die Anteilhaber ab dem 9. Dezember 2009 abgeschlossen.

Pioneer Asset Management S.A.
Die Verwaltungsgesellschaft

Référence de publication: 2009139253/250/11.

Steone Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.
R.C.S. Luxembourg B 132.355.

Extrait en relation avec le transfert de parts sociales de la Société

La société STEFID S.à r.l., ayant son siège social au 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg B 123.961), a transféré en date du 4 novembre 2009 à Monsieur Patrick BIEHLER, ingénieur, né le 11 septembre 1952 à Paris (France), demeurant à 41, route de Clémenty, CH-1260 Nyon (Suisse), 500 parts sociales, numérotées de 1 à 500, d'une valeur nominale de EUR 25,- chacune, de la société STEONE INVEST S.à r.l., ayant son siège social au 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg B 132.355).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

STEONE INVEST S.à r.l.
Signature

Référence de publication: 2009147087/17.

(090178071) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2009.

Grossfeld PAP, Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10B, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 107.683.

L'an deux mille neuf, le neuf novembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "GROSSFELD PAP", établie et ayant son siège social à L-2530 Luxembourg, 10, rue Henri Schnadt, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 107.683, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 13 avril 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 914 du 20 septembre 2005.

et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 11 décembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 506 du 28 février 2008.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Kris VERHELLEN, administrateur de société, demeurant à B-Bruelles.

Le Présidente désigne comme secrétaire Monsieur Daniel GILLARD, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Alzingen.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Flavio BECCA, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Alzingen.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

La Présidente expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Suppression de la catégorie A au niveau des actions représentatives du capital social;
2. Renumérotation des actions de catégorie B et des actions de catégorie C;
3. Modification afférente des articles 5.1 (4^{ème} et 5^{ème} alinéas), 5.2,1., 6 (1^{er} alinéa), 7 (1^{er} et 3^{ème} alinéas), 9 et 12 (2^{ème} alinéa) des statuts.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide:

- de supprimer la catégorie A au niveau des actions représentatives du capital social; et
- de renuméroter les actions de catégorie B et des actions de catégorie C, de sorte à ce que les actions de catégorie B sont numérotées de 3.751 à 11.250 et les actions de catégorie C sont numérotées de 1 à 3.750 et de 11.251 à 15.000.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier les articles 5.1 (4^{ème} et 5^{ème} alinéas), 5.2,1., 6 (1^{er} alinéa), 7 (1^{er} et 3^{ème} alinéas), 9 et 12 (2^{ème} alinéa) des statuts afin de leur donner les teneurs suivantes:

- " **5.1. Capital - actions (4^{ème} et 5^{ème} alinéas).** (...)

Les actions de la Société sont divisées en deux catégories, à savoir B et C.

Les actions numérotées de 3.751 à 11.250 constituent la catégorie B et les actions numérotées de 1 à 3.750 et de 11.251 à 15.000 constituent la catégorie C.

(...)"

- " **5.2.1. Stand-still.** Les actionnaires s'engagent à ne pas vendre, aliéner ou autrement céder leurs actions de la Société, ni à en proposer la cession, ni directement ni indirectement, pendant la période du 14 octobre 2009 jusqu'au moment où la redevance relative au droit d'option sur le terrain sera réduite à un Euro, exception faite toutefois pour les cessions d'actions à une société faisant partie du même groupe que l'actionnaire cédant, comme exposé ci-après."

- " **Art. 6. (1^{er} alinéa).** La Société sera administrée par un Conseil d'Administration composé de quatre administrateurs. Les administrateurs seront nommés par résolution de l'assemblée générale des actionnaires qui fixe la durée de leur mandat, comme suit: (i) deux (2) administrateurs seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires sur présentation du détenteur des actions de la Classe B (les Administrateurs B), et (ii) deux (2) administrateurs seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires sur présentation du détenteur des actions de la Classe C (les Administrateurs C).

(...)"

- " **Art. 7. (1^{er} et 3^{ème} alinéas).** Le conseil d'administration choisit parmi les administrateurs nommés sur proposition des détenteurs des actions de la catégorie C un président. Celui-ci n'a pas voix prépondérante en cas de partage des voix.

(...)"

Le Conseil d'Administration de la Société ne pourra valablement délibérer et statuer que si tous ses membres sont présents ou dûment représentés. Si cette condition n'est pas remplie, une nouvelle convocation sera nécessaire et le conseil pourra statuer dès lors qu'au moins un administrateur B et un administrateur C sont présents ou dûment représentés.

(...)"

- " **Art. 9.** La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, dont un nommé sur proposition des détenteurs des actions de chaque catégorie, sans préjudice des décisions à prendre dans le cadre de la gestion journalière quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu des dispositions de l'article 10 des statuts."

- " **Art. 12. (2^{ème} alinéa).** (...)"

Le ou les commissaires sera (ont) choisi(s) parmi les membres de l'Institut des réviseurs d'entreprises, et sur proposition des détenteurs des actions de la catégorie C.

Troisième résolution

L'assemblée constate et déclare expressément que par convention du 14 octobre 2009, les actions A ont été acquises pour moitié par les détenteurs des actions B et pour moitié par les détenteurs des actions C.

Les actions reprises par "Extensa Luxembourg S.A." sont converties en actions de catégorie C et les actions reprises par "PROMOBE PARTICIPATIONS S.A." en actions de catégorie B.

Quatrième résolution

L'assemblée prend acte des démissions, intervenues en date du 14 octobre 2009, des administrateurs "BPD Luxembourg S.à r.l.", "Bouwfonds Property Development B.V.", "BPD België B.V." et "BPD Luxembourg B.V.", accepte lesdites démissions et accorde décharge auxdits administrateurs pour l'exécution de leurs mandats.

Cinquième résolution

L'assemblée ratifie la cooptation de Monsieur Daniel GILLARD, administrateur de sociétés, né à Malmédy (Belgique), le 15 décembre 1961, demeurant professionnellement à L-5865 Alzingen, 37, rue de Roeser, en remplacement de Monsieur Aldo BECCA.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de huit cent cinquante euros.

DONT ACTE, fait et passée à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, connues du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, elles ont toutes signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: VERHELLEN - GILLARD - BECCA - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 18 novembre 2009. Relation GRE/2009/4202. Reçu Soixante-quinze euros 75,-.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 23 novembre 2009.

Référence de publication: 2009147918/108.

(090178988) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2009.

Enovos Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1445 Strassen, 2, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 44.683.

—
In the year two thousand and nine, on the twenty-eighth of October,
before Maître Joëlle Baden, notary, residing in Luxembourg,

is held an extraordinary general meeting of shareholders of Enovos Luxembourg S.A., a société anonyme, incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and having its registered office at L-1445 Strassen, 2, rue Thomas Edison, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 44.683, incorporated pursuant to a deed of Maître Frank Baden, notary residing at the time in Luxembourg, on 2 August 1993, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 16 October 1993, number 483. The articles of association have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary dated 1 July 2009, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 4 August 2009, number 1499 ("Enovos Luxembourg").

The meeting is opened at 9.30 a.m., with Mr Frank Stolz-Page, private employee, professionally residing in Luxembourg, in the chair,

who appointed as secretary Ms Anita Maggipito, private employee, professionally residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mrs Marina Muller, private employee, residing professionally in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Waiver of convening notices

2. Increase of the share capital from its current value of fifty-three million eight hundred thousand euro (EUR 53,800,000.-) up to one hundred three million eight hundred thousand euro (EUR 103,800,000.-) by the issuance of two million (2,000,000) new shares, with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each;

3. Subsequent amendment of article 5 of the articles of association of Enovos Luxembourg.

II. That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of its shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, initialed ne varietur by the appearing parties will also remain annexed to this deed.

III. That out of two million one hundred fifty-two thousand (2,152,000) shares representing the whole corporate capital, two million one hundred fifty-two thousand (2,152,000) shares being are present or represented at the present meeting. All the shareholders of Enovos Luxembourg declare having been informed of the agenda of the present meeting and waive the convening notices.

IV. That the present meeting, representing the entire corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

The general meeting has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

All the shares representing the share capital of Enovos Luxembourg being present or represented at the general meeting, the general meeting waives the convening notices, the shareholders represented considering themselves as duly convened and declaring having a perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

Second resolution

The general meeting resolves to increase the share capital of Enovos Luxembourg from its current amount of fifty-three million eight hundred thousand euro (EUR 53,800,000.-), represented by two million one hundred fifty-two thousand (2,152,000) shares, having a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, up to an amount of one hundred three million eight hundred thousand euro (EUR 103,800,000.-), represented by four million one hundred fifty-two thousand (4,152,000) shares, with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, through the issuance of two million (2,000,000) shares, with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each.

All the two million (2,000,000) new shares are subscribed by the sole shareholder Enovos International S.A., a société anonyme incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 19-21, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 11.723, here represented by Mr Frank Stolz-Page, prenamed, by virtue of a proxy under private seal given in Luxembourg, on 26 October 2009, which will remain attached hereto, at a total price of fifty million euro (EUR 50,000,000.-).

The two million (2,000,000) subscribed shares are fully paid up in cash by Enovos International S.A., aforementioned, so that the total amount of fifty million euro (EUR 50,000,000.-) is at the disposal of Enovos Luxembourg, as it has been shown to the undersigned notary and shall be entirely allocated to the share capital.

Third resolution

As a consequence of the above resolution, article 5 of the articles of association of Enovos Luxembourg is amended and shall read as follows:

"Art. 5. Share capital.

5.1 The Company's issued share capital is set at one hundred three million eight hundred thousand euro (EUR 103,800,000.-) consisting of four million one hundred fifty-two thousand (4,152,000) shares with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each.

5.2 Under the terms and conditions provided by law, the Company's issued share capital may be increased in one or more times, with or without the creation of new shares, by contribution in cash or in kind or by capitalization of reserves, by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association. In the case of the issue of new shares, this general meeting will determine the conditions for issuing new shares.

5.3 Any new shares to be paid for in cash will be offered by preference to the existing shareholder(s). In case of plurality of shareholders, such shares will be offered to the shareholders in proportion to the number of shares held by them in the Company's share capital. The board of directors shall determine the conditions, the forms and the period of time during which such preferential subscription right may be exercised. This period may not be less than thirty (30) calendar days from the date of dispatch of a registered letter sent to the shareholder(s), announcing the opening of the subscription.

5.4 However, subject to the terms and conditions provided by law, the general meeting of shareholders, called to resolve upon an increase of the Company's issued share capital, may limit or suppress the preferential subscription right of the existing shareholder(s). Such resolution shall be adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

5.5 Under the terms and conditions provided by law, the Company's issued share capital may be reduced by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association."

Whereof this deed is drawn up in Luxembourg, at the office of the undersigned notary, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the appearing persons, this deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

The document having been read to the persons appearing, said persons signed together with the notary this deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt-huitième jour du mois d'octobre,
par-devant Maître Joëlle Baden, notaire, résidant à Luxembourg,

s'est déroulée une assemblée générale extraordinaire des actionnaires d'Enovos Luxembourg S.A., une société anonyme, constituée en vertu des lois du Grand-duché de Luxembourg et ayant son siège social à L-1445 Strassen, 2, rue Thomas Edison, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 44.683, constituée suivant acte reçu par Maître Frank Baden, alors notaire à Luxembourg, en date du 2 août 1993, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association, en date du 16 octobre 1993, numéro 483. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 1^{er} juillet 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en date du 4 août 2009, numéro 1449 (« Enovos Luxembourg »).

L'assemblée a été ouverte à 9.30 heures, sous la présidence de Monsieur Frank Stolz-Page, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg,

lequel a désigné comme secrétaire Mademoiselle Anita Maggipinto, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutatrice Madame Marina Muller, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée ayant été constituée, le président a déclaré et prié le notaire instrumentant d'acter:

I. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Renonciation aux formalités de convocation;
2. Augmentation du capital social de son montant actuel de cinquante-trois millions huit cent mille euros (EUR 53.800.000,-) à cent trois millions huit cent mille euros (EUR 103.800.000) par l'émission de deux millions (2.000.000) d'actions, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune;

3. Modification subséquente de l'article 5 des statuts d'Enovos Luxembourg.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, signées ne varietur, par les personnes comparantes resteront attachées à cet acte.

III. Que sur deux millions cent cinquante-deux mille (2.152.000) actions représentant l'intégralité du capital social, deux millions cent cinquante-deux mille (2.152.000) actions sont présentes ou représentées à la présente assemblée. Tous les actionnaires d'Enovos Luxembourg déclarent avoir été informés de l'ordre du jour de l'assemblée et renoncent aux formalités de convocation.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale a demandé au notaire d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

Toutes les actions représentatives du capital social étant présentes ou représentées à l'assemblée générale, l'assemblée générale renonce aux formalités de convocation, les actionnaires représentés se considérant eux-mêmes valablement convoqués et déclarant avoir parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social de Enovos Luxembourg de son montant actuel de cinquante-trois millions huit cent mille euros (EUR 53.800.000,-), représenté par deux millions cent cinquante-deux mille (2.152.000) actions ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, à un montant de cent trois millions huit cent mille euros (EUR 103.800.000,-), représenté par quatre millions cent cinquante-deux mille (4.152.000) actions ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, par l'émission de deux millions (2.000.000) d'actions, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

L'intégralité des deux millions (2.000.000) d'actions nouvelles est souscrite par l'actionnaire unique, Enovos International S.A., une société anonyme constituée en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 19-21, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 11.723, ici représentée par Monsieur Frank Stolz-Page, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 26 octobre 2009, qui restera attachée aux présentes, pour un montant total de cinquante millions d'euros (EUR 50.000.000,-).

Les deux millions (2.000.000) actions ainsi souscrites sont entièrement libérées en numéraire par Enovos International S.A., susmentionnée, de façon à ce que le montant total de cinquante millions d'euros (EUR 50.000.000,-) soit à la disposition d'Enovos Luxembourg, tel qu'il a été démontré au notaire soussigné et dont l'intégralité a été affectée au capital social.

Troisième résolution

A la suite de la résolution précédente, l'article 5 des statuts d'Enovos Luxembourg est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«Art. 5. Capital social.

5.1 La Société a un capital social émis de cent trois millions huit cent mille euros (EUR 103.800.000,-) représenté par quatre millions cent cinquante-deux mille (4.152.000) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

5.2 Aux conditions et termes prévus par la loi, le capital social émis de la Société pourra être augmenté, en une ou plusieurs fois, avec ou sans création d'actions nouvelles, par apport en numéraire ou en nature ou par incorporation de réserves, par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts. En cas d'émission d'actions nouvelles, cette même assemblée déterminera les conditions de l'émission des nouvelles actions.

5.3 Toutes nouvelles actions à payer en espèces seront offertes par préférence aux actionnaires/à l'actionnaire existant (s). Dans le cas où plusieurs actionnaires existent, ces actions seront offertes aux actionnaires en proportion du nombre d'actions détenues par eux dans le capital social de la Société. Le conseil d'administration devra déterminer les conditions, formes et délai pendant lequel ce droit de souscription préférentiel pourra être exercé. Ce délai ne pourra pas être inférieur à trente (30) jours calendaires à compter de la date de l'envoi d'une lettre recommandée aux actionnaires annonçant l'ouverture de la souscription.

5.4 Toutefois, aux conditions requises par la loi, l'assemblée générale des actionnaires appelée à délibérer sur une augmentation du capital social émis de la Société pourra limiter ou supprimer le droit de souscription préférentiel des actionnaires/de l'actionnaire existant(s). Une telle décision devra être prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

5.5 Aux conditions et termes prévus par la loi, le capital social émis de la Société pourra être diminué par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires qui devra être prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.»

Dont acte fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du mandataire du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même mandataire du comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, ledit mandataire des comparants a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. STOLZ-PAGE, A. MAGGIPINTO, M. MULLER et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 novembre 2009. LAC/2009/46269. Reçu soixante-quinze euros € 75,-.

Le Receveur (signé): SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la Société sur demande aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 novembre 2009.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2009147913/184.

(090179206) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2009.

Serengeti S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 99.250.

L'an deux mille neuf, le trente octobre.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "SERENGETI S.A." (numéro d'identité 2004 22 02 259), avec siège social à L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 99.250, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 19 février 2004, publié au Mémorial C, numéro 391 du 10 avril 2004.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Léon RENTMEISTER, employé privé, demeurant à Dahl.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que l'ordre du jour est conçu comme suit:

- 1) Mise en liquidation de la société.
- 2) Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.
- 3) Nomination d'un commissaire-vérificateur.
- 4) Décharge à accorder au conseil d'administration et au commissaire aux comptes.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III.- Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

La présente assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de dissoudre anticipativement la société et de la mettre en liquidation.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer comme liquidateur la société de droit des Iles Vierges Britanniques "ENTREPRISE BELLE VUE LTD", ayant son siège social à Skelton Building, Main Street, P.O. Box 3136, Road Town, Tortola (Iles Vierges Britanniques), inscrite au Registre des Sociétés des Iles Vierges Britanniques sous le numéro IBC 86.780.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus pour exécuter son mandat et spécialement tous les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise par la loi.

Le liquidateur peut, sous sa seule responsabilité, déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires, pour des opérations spéciales et déterminées.

Le liquidateur est dispensé de faire l'inventaire et peut s'en référer aux livres et écritures de la société.

Le liquidateur doit signer toutes les opérations de liquidation.

Troisième résolution

L'assemblée décide de nommer la société anonyme "ALPHA EXPERT S.A.", avec siège social à L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 88.567, comme commissaire-vérificateur.

Quatrième résolution

L'assemblée accorde décharge pleine et entière au conseil d'administration et au commissaire aux comptes pour les travaux exécutés jusqu'à ce jour.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Frais

Tous les frais et honoraires du présent acte, évalués approximative-ment à huit cents euros (€ 800,-), sont à charge de la société.

DONT ACTE fait et passé à Bascharage en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J.M. WEBER, JANIN, RENTMEISTER, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 5 novembre 2009. Relation: CAP/2009/3807. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 13 novembre 2009.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2009147909/62.

(090179391) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2009.

Guardian Europe Financial Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3452 Dudelange, Zone Industrielle Wolser.

R.C.S. Luxembourg B 62.662.

In the year two thousand and nine, on the sixteenth day of November,

Before Us Maître Emile SCHLESSER, notary residing in Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of "GUARDIAN EUROPE FINANCIAL SERVICES S.A.", a joint stock company established in L-3452 Dudelange, Zone Industrielle Wolser, incorporated by deed of the undersigned notary on 12 January 1998, published in the "Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C", number 264 of 22 April 1998, modified by deed of the undersigned notary on 20 May 1998, published in the "Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C", number 585 of 12 August 1998, modified by deed of the undersigned notary on 7 May 2001, published in the "Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C", number 1072 of 27 November 2001, modified by deed of the undersigned notary on 17 April 2003, published in the "Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C", number 654 of 17 June 2003, modified by deed of the undersigned notary on 10 October 2003, published in the "Memorial, Recueil des Sociétés et Associations C", number 1191 of 13 November 2003, modified by deed of the undersigned notary on 4 November 2005, published in the "Memorial, Recueil des Sociétés et Associations C", number 393 of 22 February 2006, registered at the Trade and Companies' Register in Luxembourg-City under section B and number 62,662.

The meeting was opened with Ms Laurence TRAN, private employee, residing in Rollingen/Mersch, in the chair, who appointed as secretary Mrs Gerda MARTER, private employee, residing in Bigonville.

The meeting elected as scrutineer Ms Malgorzata McELFRESH, private employee, residing in Strassen.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I.- That the agenda of the meeting is the following:

1. Approval of the acquisition by the Company on 16 November 2009 of the eight hundred six thousand one hundred eighty-two (806,182) shares held by "Guardian Hungary Asset Management & Services Co. Ltd." for thirty euro and seventy-five cents (EUR 30.75) each, corresponding to a total consideration of twenty-four million seven hundred ninety thousand ninety-six euro and fifty cents (EUR 24,790,096.50);

2. Reduction, within the scope of article 49-3 of the law on commercial companies dated 10 August 1915, as amended from time to time ("the Law"), of the share capital of the Company from its current amount of fifty-four million four

hundred forty-four thousand two hundred forty-four euro and twenty-two cents (EUR 54,444,244.22), represented by two million one hundred ninety-six thousand two hundred eighteen (2,196,218) shares with a par value of twenty-four euro and seventy-nine cents (EUR 24.79) each, down to thirty-four million four hundred fifty-eight thousand nine hundred ninety-two euro and forty-four cents (EUR 34,458,992.44) by way of the redemption and subsequent cancellation by the Company of eight hundred six thousand one hundred eighty-two (806,182) shares of the Company for thirty euro and seventy-five cents (EUR 30.75) each, corresponding to a total consideration of twenty-four million seven hundred ninety thousand ninety-six euro and fifty cents (EUR 24,790,096.50) ("the Redemption Price");

3. Subsequent amendment of the first paragraph of article 5 of the Company's Articles of Association;

4. Miscellaneous.

II.- That the shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxyholder of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Shall also remain attached to the present deed, the proxies of the represented shareholders after having been signed "ne varietur" by the appearing persons.

III.- That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV.- That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The general meeting decides to approve the acquisition by the Company on 16 November 2009 of the eight hundred six thousand one hundred eighty-two (806,182) shares held by "Guardian Hungary Asset Management & Services Co. Ltd." for thirty euro and seventy-five cents (EUR 30.75) each, corresponding to a total consideration of twenty-four million seven hundred ninety thousand ninety-six euro and fifty cents (EUR 24,790,096.50).

Second resolution

The general meeting decides to decrease, within the scope of article 49-3 of the law on commercial companies dated August 10, 1915, as amended from time to time ("the Law"), the share capital of the Company from its current amount of fifty-four million four hundred forty-four thousand two hundred forty-four euro and twenty-two cents (EUR 54,444,244.22), represented by two million one hundred ninety-six thousand two hundred eighteen (2,196,218) shares with a par value of twenty-four euro and seventy-nine cents (EUR 24.79) each, down to thirty-four million four hundred fifty-eight thousand nine hundred ninety-two euro and forty-four cents (EUR 34,458,992.44), by way of the redemption and subsequent cancellation by the Company of eight hundred six thousand one hundred eighty-two (806,182) shares of the Company.

All powers are granted to the board of directors in order to carry out these operations, in the forms and conditions required by Law.

Third resolution

As a consequence of the foregoing, the general meeting decides to amend the first paragraph of article five of the Articles of Incorporation, which shall have the following wording:

" **Art. 5. (Paragraph 1).** The capital is fixed at thirty-four million four hundred fifty eight thousand nine hundred ninety two euro and forty-four cents (EUR 34,458,992.44), represented by one million three hundred ninety thousand and thirty-six (1,390,036) shares with a par value of twenty-four euro and seventy-nine cents (EUR 24.79) each, fully paid up."

Estimation of costs

The costs, expenses, fees and charges, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present deed, are estimated at about two thousand two hundred euro (EUR 2,200.00).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

In faith of which, We the undersigned notary, have set our hand and seal, on the day named at the beginning of this deed.

The deed having been read to the persons appearing, all known to the notary by surname, name, civil status and residence, the Chairman, the secretary and the scrutineer signed with Us the notary the present original deed.

Follows the French translation:

L'an deux mille neuf, le seize novembre,

Par-devant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "GUARDIAN EUROPE FINANCIAL SERVICES S.A.", ayant son siège social à L-3452 Dudelange, Zone Industrielle Wolser, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 12 janvier 1998, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 264 du 22 avril 1998, modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 20 mai 1998, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 585 du 12 août 1998, modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 7 mai 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 1072 du 27 novembre 2001, modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 17 avril 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 654 du 17 juin 2003, modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 10 octobre 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 1191 du 13 novembre 2003, modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 4 novembre 2005, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 393 du 22 février 2006, modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 62.662.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Laurence TRAN, employée privée, demeurant à Rollingen/Mersch.

qui désigne comme secrétaire Madame Gerda MARTER, employée privée, demeurant à Bigonville.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Malgorzata McELFRESH, employée privée, demeurant à Strassen.

Le bureau ainsi constitué, la Présidente expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Approbation de l'acquisition par la Société, en date du 16 novembre 2009, de huit cent six mille cent quatre-vingt-deux (806.182) actions détenues par la société "Guardian Hungary Asset Management & Services Co. Ltd.", pour un montant de trente euros et soixante-quinze cents (EUR 30,75) par action, soit pour un prix d'achat total de vingt-quatre millions sept cent quatre-vingt-dix mille quatre-vingt-seize euros et cinquante cents (EUR 24.790.096,50).

2. Réduction du capital social, dans le cadre d'application de l'article 49-3 de la loi sur les sociétés commerciales datée du 10 août 1915, telle qu'amendée ("la Loi"), de son montant actuel de cinquante-quatre millions quatre cent quarante-quatre mille deux cent quarante-quatre euros et vingt-deux cents (EUR 54.444.244,22), représenté par deux millions cent quatre-vingt-seize mille deux cent dix-huit (2.196.218) actions d'une valeur nominale de vingt-quatre euros et soixante-dix-neuf cents (EUR 24,79) à trente-quatre millions quatre cent cinquante-huit mille neuf cent quatre-vingt-douze euros et quarante-quatre cents (EUR 34.458.992,44), au moyen du rachat et de l'annulation subséquente par la Société de huit cent six mille cent quatre-vingt-deux (806.182) actions de la Société pour un prix d'achat de trente euros et soixante-quinze cents (EUR 30,75) chacune, soit pour un prix total de vingt-quatre millions sept cent quatre-vingt-dix mille quatre-vingt-seize euros et cinquante cents (EUR 24.790.096,50) (le "Prix d'Achat")

3. Modification subséquente du premier alinéa de l'article 5 des statuts.

4.- Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ensuite, l'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'approuver l'acquisition par la Société, en date du 16 novembre 2009, de huit cent six mille cent quatre-vingt-deux (806.182) actions détenues par la société "Guardian Hungary Asset Management & Services Co. Ltd.", pour un montant de trente euros et soixante-quinze cents (EUR 30,75) par action, soit pour un prix d'achat total de vingt-quatre millions sept cent quatre-vingt-dix mille quatre-vingt-seize euros et cinquante cents (EUR 24.790.096,50).

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de réduire le capital social, dans le cadre d'application de l'article 49-3 de la loi sur les sociétés commerciales datée du 10 août 1915, telle qu'amendée ("la Loi"), de son montant actuel de cinquante-quatre millions quatre cent quarante-quatre mille deux cent quarante-quatre euros et vingt-deux cents (EUR 54.444.244,22), représenté par deux millions cent quatre-vingt-seize mille deux cent dix-huit (2.196.218) actions d'une valeur nominale de vingt-quatre euros et soixante-dix-neuf cents (EUR 24,79) à trente-quatre millions quatre cent cinquante-huit mille neuf cent quatre-vingt-douze euros et quarante-quatre cents (EUR 34.458.992,44), au moyen du rachat et de l'annulation subséquente par la Société de huit cent six mille cent quatre-vingt-deux (806.182) actions de la Société.

Tous les pouvoirs sont accordés au conseil d'administration en vue de réaliser ces opérations, dans les formes et conditions requises par la loi.

Troisième résolution

Comme conséquence de ce qui précède, l'assemblée générale décide de modifier le premier alinéa de l'article cinq des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 5. (Premier alinéa).** Le capital souscrit est fixé à trente-quatre millions quatre cent cinquante-huit mille neuf cent quatre-vingt-douze euros et quarante-quatre cents (EUR 34.458.992,44), représenté par un million trois cent quatre-vingt-dix mille trente-six (1.390.036) actions, chacune d'une valeur nominale de vingt-quatre euros et soixante-dix-neuf cents (EUR 24,79), entièrement libérées."

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, s'élève approximativement à deux mille deux cents euros (EUR 2.200,00).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, constate par les présentes qu'à la demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version en langue française; sur demande desdits comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé avec le notaire la présente minute.

Signé: L. Tran, G. Marter, M. Mcelfresh, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 18 novembre 2009. Relation: LAC/2009/48728. Reçu soixante-quinze euros 75,00€

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme.

Luxembourg, le 23 novembre 2009.

Référence de publication: 2009147922/173.

(090179621) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2009.

Phase III Development Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 149.295.

—
STATUTES

In the year two thousand and nine, on the seventh of October,
before the undersigned notary Joëlle Baden, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

KGH International Holdings III L.P., a limited partnership incorporated under the laws of Delaware, having its registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle, DE 19801, Delaware, the United States, duly represented by Miss Catherine Willemyns, licenciée en droit, having its professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy under private seal given on 6 October 2009.

The proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to this deed in order to be registered therewith.

Such appearing party, represented as stated above, requested the notary to document the deed of incorporation of a société à responsabilité limitée, which it wishes to incorporate and the articles of incorporation of which shall be as follows:

A. Name - Duration - Purpose - Registered office

Art. 1. Name.

There hereby exists among the current owner of the shares and/or anyone who may be a shareholder in the future, a company in the form of a société à responsabilité limitée under the name of "Phase III Development Company S.à r.l." (the "Company").

Art. 2. Duration.

The Company is incorporated for an unlimited duration.

It may be dissolved at any time and without cause by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of incorporation.

Art. 3. Purpose.

3.1 The Company's purpose is the creation, holding, development and realisation of a portfolio, consisting of interests and rights of any kind and of any other form of investment in entities of the Grand Duchy of Luxembourg and in foreign entities, whether such entities exist or are to be created, especially by way of subscription, acquisition by purchase, sale or exchange of securities or rights of any kind whatsoever, such as any equity instruments, debt instruments, patents and licenses, as well as the administration and control of such portfolio.

3.2 As secondary activity, the Company may also proceed to the organisation and management of the conduct of clinical trials on a specific pharmaceutical product, to be performed abroad by third party sub-contractors.

3.3 The Company may further:

- grant any form of security for the performance of any obligations of the Company or of any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company, or of any director or any other officer or agent of the Company or of any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company; and

- lend funds or otherwise assist any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company.

3.4 The Company may carry out all transactions, which directly or indirectly serve its purpose. Within such purpose, the Company may especially:

- raise funds through borrowing in any form or by issuing any securities or debt instruments, including bonds, by accepting any other form of investment or by granting any rights of whatever nature, subject to the terms and conditions of the law;

- participate in the incorporation, development and/or control of any entity in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad; and

- act as a partner/shareholder with unlimited or limited liability for the debts and obligations of any Luxembourg or foreign entities.

3.5. The purpose of the Company is also to acquire and to dispose of all kind of intellectual property and the rights derived there from, including without limitation, trade mark, patents, pharmaceutical royalties interests, and other intellectual property (of whatever nature) and to grant licenses with respect to such intellectual property to other companies of the same group.

Art. 4. Registered office.

4.1 The Company's registered office is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

4.2 Within the same municipality, the Company's registered office may be transferred by a resolution of the board of managers.

4.3 It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of incorporation.

4.4 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers.

B. Share capital - Shares - Register of shareholders - Ownership and Transfer of shares

Art. 5. Share capital.

5.1 The Company's share capital is set at one hundred eight thousand seven hundred seventeen US Dollars (USD 108,717.-), consisting of one hundred eight thousand seven hundred seventeen (108,717) shares having a nominal value of one US Dollar (USD 1.-) each.

5.2 Under the terms and conditions provided by law, the Company's share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of incorporation.

Art. 6. Shares.

6.1 The Company's share capital is divided into shares, each of them having the same nominal value.

6.2 The Company may have one or several shareholders, with a maximum number of forty (40), unless otherwise provided by law.

6.3 A shareholder's right in the Company's assets and profits shall be proportional to the number of shares held by him/her/it in the Company's share capital.

6.4 The death, legal incapacity, dissolution, bankruptcy or any other similar event regarding the sole shareholder, as the case may be, or any other shareholder shall not cause the Company's dissolution.

6.5 The Company may repurchase or redeem its own shares under the condition that the repurchased or redeemed shares be immediately cancelled and the share capital reduced accordingly.

6.6 The Company's shares are in registered form.

Art. 7. Register of shareholders.

7.1 A register of shareholders will be kept at the Company's registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. This register of shareholders will in particular contain the name of each shareholder, his/her/its residence or registered or principal office, the number of shares held by such shareholder, any transfer of shares, the date of notification to or acceptance by the Company of such transfer pursuant to these articles of incorporation as well as any security rights granted on shares.

7.2 Each shareholder will notify the Company by registered letter his/her/its address and any change thereof. The Company may rely on the last address of a shareholder received by it.

Art. 8. Ownership and Transfer of shares.

8.1 Proof of ownership of shares may be established through the recording of a shareholder in the register of shareholders. Certificates of the recordings in the register of shareholders will be issued and signed by the chairman of the board of managers, by any two of its members or by the sole manager, as the case may be, upon request and at the expense of the relevant shareholder.

8.2 The Company will recognise only one holder per share. In case a share is owned by several persons, they must designate a single person to be considered as the sole owner of that share in relation to the Company. The Company is entitled to suspend the exercise of all rights attached to a share held by several owners until one owner has been designated.

8.3 The Company's shares are freely transferable among existing shareholders. Inter vivos, they may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the shareholders, including the transferor, representing in the aggregate seventy-five per cent (75%) of the share capital at least. Unless otherwise provided by law, the shares may not be transmitted by reason of death to non-shareholders, except with the approval of shareholders representing in the aggregate seventy-five per cent (75%) of the voting rights of the surviving shareholders at least.

8.4 Any transfer of shares will need to be documented through a transfer agreement in writing under private seal or in notarized form, as the case may be, and such transfer will become effective towards the Company and third parties upon notification of the transfer to or upon the acceptance of the transfer by the Company, following which any member of the board of managers may record the transfer in the register of shareholders.

8.5 The Company, through any of its managers, may also accept and enter into the register of shareholders any transfer referred to in any correspondence or in any other document which establishes the transferor's and the transferee's consent.

C. General Meeting of shareholders**Art. 9. Powers of the general meeting of shareholders.**

9.1 The shareholders exercise their collective rights in the general meeting of shareholders, which constitutes one of the Company's corporate bodies.

9.2 If the Company has only one shareholder, such shareholder shall exercise the powers of the general meeting of shareholders. In such case and to the extent applicable and where the term "sole shareholder" is not expressly mentioned in these articles of incorporation, a reference to the "general meeting of shareholders" used in these articles of incorporation is to be construed as being a reference to the "sole shareholder".

9.3 The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by law and by these articles of incorporation.

9.4 In case of plurality of shareholders and if the number of shareholders does not exceed twenty-five (25), instead of holding general meetings of shareholders, the shareholders may also vote by resolution in writing, subject to the terms and conditions of the law. To the extent applicable, the provisions of these articles of incorporation regarding general meetings of shareholders shall apply with respect to such vote by resolution in writing.

Art. 10. Convening general meetings of shareholders.

10.1 The general meeting of shareholders of the Company may at any time be convened by the board of managers, by the statutory auditor(s), if any, or by shareholders representing in the aggregate more than fifty per cent (50%) of the Company's share capital, as the case may be, to be held at such place and on such date as specified in the notice of such meeting.

10.2 In case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, an annual general meeting must be held in the municipality where the Company's registered office is located or at such other place as may be specified in the notice of such meeting. The annual general meeting of shareholders must be convened within a period of six (6) months from closing the Company's accounts.

10.3 The convening notice for any general meeting of shareholders must contain the agenda of the meeting, the place, date and time of the meeting, and such notice is to be sent to each shareholder by registered letter at least eight (8) days prior to the date scheduled for the meeting.

10.4 If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the general meeting of shareholders may be held without prior notice.

Art. 11. Conduct of general meetings of shareholders - Vote by resolution in writing.

11.1 A board of the meeting shall be formed at any general meeting of shareholders, composed of a chairman, a secretary and a scrutineer, each of whom shall be appointed by the general meeting of shareholders and who need neither be shareholders, nor members of the board of managers. The board of the meeting shall especially ensure that the meeting is held in accordance with applicable rules and, in particular, in compliance with the rules in relation to convening, majority requirements, vote tallying and representation of shareholders.

11.2 An attendance list must be kept at any general meeting of shareholders.

11.3 Quorum and vote

11.3.1 Each share entitles to one (1) vote.

11.3.2 Unless otherwise provided by law or by these articles of incorporation, resolutions of the shareholders are validly passed when adopted by shareholders representing more than fifty per cent (50%) of the Company's share capital on first call. If such majority has not been reached on first call, the shareholders shall be convened or consulted for a second time. On second call, the resolutions will be validly adopted with a majority of votes validly cast, regardless of the portion of capital represented.

11.4 A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing another person, shareholder or not, as his/her/its proxy in writing by a signed document transmitted by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of such appointment being sufficient proof thereof. One person may represent several or even all shareholders.

11.5 Any shareholder who participates in a general meeting of shareholders by conference-call, video-conference or by any other means of communication which allow such shareholder's identification and which allow that all the persons taking part in the meeting hear one another on a continuous basis and may effectively participate in the meeting, is deemed to be present for the computation of quorum and majority.

11.6 The board of managers may determine all other conditions that must be fulfilled by the shareholders for them to take part in any general meeting of shareholders.

Art. 12. Amendment of the articles of incorporation.

Subject to the terms and conditions provided by law, these articles of incorporation may be amended by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted by a (i) majority of shareholders (ii) representing in the aggregate seventy-five per cent (75%) of the share capital at least.

Art. 13. Minutes of general meetings of shareholders.

13.1 The board of any general meeting of shareholders shall draw minutes of the meeting which shall be signed by the members of the board of the meeting as well as by any shareholder who requests to do so.

13.2 The sole shareholder, as the case may be, shall also draw and sign minutes of his/her/its resolutions.

13.3 Any copy and excerpt of such original minutes to be produced in judicial proceedings or to be delivered to any third party, shall be certified conforming to the original by the notary having had custody of the original deed, in case the meeting has been recorded in a notarial deed, or shall be signed by the chairman of the board of managers, by any two of its members or by the sole manager, as the case may be.

D. Management**Art. 14. Powers of the board of managers.**

14.1 The Company shall be managed by one or several managers, who need not be shareholders of the Company. In case of plurality of managers, the managers shall form a board of managers being the corporate body in charge of the Company's management and representation. The Company may have several classes of managers. To the extent applicable

and where the term "sole manager" is not expressly mentioned in these articles of incorporation, a reference to the "board of managers" used in these articles of incorporation is to be construed as being a reference to the "sole manager".

14.2 The board of managers is vested with the broadest powers to take any actions necessary or useful to fulfill the corporate object, with the exception of the actions reserved by law or by these articles of incorporation to the shareholder(s).

14.3 The Company's daily management and the Company's representation in connection with such daily management may be delegated to one or several managers or to any other person, shareholder or not, acting alone or jointly as agent of the Company. Their appointment, revocation and powers shall be determined by a resolution of the board of managers.

14.4 The Company may also grant special powers by notarised proxy or private instrument to any persons acting alone or jointly as agents of the Company.

Art. 15. Composition of the board of managers.

The board of managers must choose from among its members a chairman of the board of managers. It may also choose a secretary, who needs neither be a shareholder, nor a member of the board of managers.

Art. 16. Election and Removal of managers and term of the office.

16.1 Managers shall be elected by the general meeting of shareholders, which shall determine their remuneration and term of the office.

16.2 Any manager may be removed at any time, without notice and without cause by the general meeting of shareholders. A manager, who is also shareholder of the Company, shall not be excluded from voting on his/her/its own revocation.

16.3 Any manager shall hold office until its/his/her successor is elected. Any manager may also be re-elected for successive terms.

Art. 17. Convening meetings of the board of managers.

17.1 The board of managers shall meet upon call by its chairman or by any two (2) of its members at the place indicated in the notice of the meeting as described in the next paragraph.

17.2 Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting by mail, facsimile, electronic mail or any other means of communication, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be indicated in the notice. Such convening notice is not necessary in case of assent of each manager in writing by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. Also, a convening notice is not required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers. No convening notice shall furthermore be required in case all members of the board of managers are present or represented at a meeting of the board of managers or in the case of resolutions in writing pursuant to these articles of incorporation.

Art. 18. Conduct of meetings of the board of managers.

18.1 The chairman of the board of managers shall preside at all meeting of the board of managers. In his/her/its absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore.

18.2 Quorum

The board of managers can deliberate or act validly only if at least half of its members are present or represented at a meeting of the board of managers.

18.3 Vote

Resolutions are adopted with the approval of a majority of votes of the members present or represented at a meeting of the board of managers. The chairman shall not have a casting vote.

18.4 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing any other manager as his/her/its proxy in writing by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. Any manager may represent one or several of his/her/its colleagues.

18.5 Any manager who participates in a meeting of the board of managers by conference-call, video-conference or by any other means of communication which allow such manager's identification and which allow that all the persons taking part in the meeting hear one another on a continuous basis and may effectively participate in the meeting, is deemed to be present for the computation of quorum and majority. A meeting of the board of managers held through such means of communication is deemed to be held at the Company's registered office.

18.6 The board of managers may unanimously pass resolutions in writing which shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the board of managers duly convened and held. Such resolutions in writing are passed when dated and signed by all managers on a single document or on multiple counterparts, a copy of a signature sent by mail, facsimile, e-mail or any other means of communication being sufficient proof thereof. The single document showing all the signatures or the entirety of signed counterparts, as the case may be, will form the instrument giving evidence of the passing of the resolutions, and the date of such resolutions shall be the date of the last signature.

18.7 Any manager who has, directly or indirectly, a proprietary interest in a transaction submitted to the approval of the board of managers which conflicts with the Company's interest, must inform the board of managers of such conflict of interest and must have his/her/its declaration recorded in the minutes of the board meeting. The relevant manager may not take part in the discussions on and may not vote on the relevant transaction. Where the Company has a sole manager and the sole manager has, directly or indirectly, a proprietary interest in a transaction entered into between the sole manager and the Company, which conflicts with the Company's interest, such conflicting interest must be disclosed in the minutes recording the relevant transaction. This article 18.7 shall not be applicable to current operations entered into under normal conditions.

Art. 19. Minutes of meetings of the board of managers.

19.1 The secretary, or if no secretary has been appointed, the chairman, shall draw minutes of any meeting of the board of managers, which shall be signed by the chairman and by the secretary, as the case may be.

19.2 The sole manager, as the case may be, shall also draw and sign minutes of his/her/its resolutions.

19.3 Any copy and excerpt of any such original minutes to be produced in judicial proceedings or to be delivered to any third party shall be signed by the chairman of the board of managers, by any two of its members or by the sole manager, as the case may be.

Art. 20. Dealings with third parties.

The Company will be bound towards third parties in all circumstances by the signature of the sole manager or, in case of several managers, by the joint signatures of any two managers or by the joint signatures or by the sole signature of any person to whom such signatory power has been delegated by the board of managers or by the sole manager. The Company will be bound towards third parties by the signature of any agent to whom the power in relation to the Company's daily management has been delegated acting alone or jointly, subject to the rules and the limits of such delegation.

E. Supervision

Art. 21. Statutory auditor(s) - Independent auditor(s).

21.1 In case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, its operations shall be supervised by one or several statutory auditors, who may be shareholders or not.

21.2 The general meeting of shareholders shall determine the number of statutory auditors, shall appoint them and shall fix their remuneration and term of the office. A former or current statutory auditor may be reappointed by the general meeting of shareholders.

21.3 Any statutory auditor may be removed at any time, without notice and without cause by the general meeting of shareholders.

21.4 The statutory auditors have an unlimited right of permanent supervision and control of all operations of the Company.

21.5 The statutory auditors may be assisted by an expert in order to verify the Company's books and accounts. Such expert must be approved by the Company.

21.6 In case of plurality of statutory auditors, they will form a board of statutory auditors, which must choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who needs neither be a shareholder, nor a statutory auditor. Regarding the convening and conduct of meetings of the board of statutory auditors the rules provided in these articles of incorporation relating to the convening and conduct of meetings of the board of managers shall apply.

21.7 If the Company exceeds two (2) of the three (3) criteria provided for in the first paragraph of article 35 of the law of 19 December 2002 regarding the Trade and Companies Register and the accounting and annual accounts of undertakings for the period of time as provided in article 36 of the same law, the statutory auditors will be replaced by one or several independent auditors, chosen among the members of the Institut des réviseurs d'entreprises, to be appointed by the general meeting of shareholders, which determines the duration of his/her/their office.

F. Financial year - Profits - Interim dividends

Art. 22. Financial year.

The Company's financial year shall begin on first January of each year and shall terminate on thirty-first December of the same year.

Art. 23. Profits.

23.1 From the Company's annual net profits five per cent (5%) at least shall be allocated to the Company's legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of the Company's reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

23.2 Sums contributed to the Company by a shareholder may also be allocated to the legal reserve, if the contributing shareholder agrees with such allocation.

23.3 In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the share capital.

23.4 Under the terms and conditions provided by law and upon recommendation of the board of managers, the general meeting of shareholders will determine how the remainder of the Company's annual net profits will be used in accordance with the law and these articles of incorporation.

Art. 24. Interim dividends - Share premium.

24.1 The board of managers or the general meeting of shareholders may proceed to the payment of interim dividends, under the reservation that (i) interim accounts have been drawn-up showing that sufficient funds are available, (ii) the amount to be distributed does not exceed total profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, plus any profits carried forward and sums drawn from reserves available for this purpose, less losses carried forward and any sums to be placed to reserve pursuant to the requirements of the law or of these articles of incorporation and (iii) the Company's auditor, if any, has stated in his/her report to the board of managers that the first two conditions have been satisfied.

24.2 The share premium, if any, may be freely distributed to the shareholder(s) by a resolution of the shareholder(s) or of the manager(s), subject to any legal provisions regarding the inalienability of the share capital and of the legal reserve.

G. Liquidation

Art. 25. Liquidation.

In the event of the Company's dissolution, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, individuals or legal entities, appointed by the general meeting of shareholders resolving on the Company's dissolution which shall determine the liquidators'/liquidator's powers and remuneration.

H. Governing law

Art. 26. Governing law.

These articles of incorporation shall be construed and interpreted under and shall be governed by Luxembourg law. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 governing commercial companies, as amended.

Transitional provisions

- 1) The Company's first financial year shall begin on the date of the Company's incorporation and shall end on 31 December 2010.
- 2) Interim dividends may also be made during the Company's first financial year.

Subscription and Payment

The appearing party KGH International Holdings III L.P., aforementioned, represented as stated above, declares to subscribe the one hundred eight thousand seven hundred seventeen (108,717) shares and to pay one hundred eight thousand seven hundred seventeen US Dollars (USD 108,717.-) in subscription for such one hundred eight thousand seven hundred seventeen (108,717) shares.

All the one hundred eight thousand seven hundred seventeen (108,717) shares are entirely paid up in cash, so that the amount of one hundred eight thousand seven hundred seventeen US Dollars (USD 108,717.-) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever incurred by the Company or which shall be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated to be one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

Resolutions of the sole shareholder

The incorporating shareholder, KGH International Holdings III L.P., aforementioned, represented as stated above, representing the Company's entire share capital, immediately adopted the following resolutions:

1. The number of members of the board of managers is fixed at five (5).
2. The following persons are appointed as members of the board of managers of the Company:
 - a) Halsey S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, and recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under Section B, number 50.984;
 - b) Dr Kenneth Macleod, born on 30 March 1960 in Wembley, United Kingdom, with professional address at 26A, Albemarle Street, GB - W1S4HY London - Great-Britain;
 - c) Mr Lionel Leventhal, born on 29 June 1965 in New York, USA, with professional address at Paul Capital, Two Grand Central Tower, 140 East 45th Street, 44th Floor, New York, NY 10017, USA;
 - d) Mr Andrew Rubinstein, born on 2 August 1969 in New York, USA, with professional address at Paul Capital, Two Grand Central Tower, 140 East 45th Street, 44th Floor, New York, NY 10017, USA;

e) Dr Walter Flamenbaum, born on 31 March 1943 in New York, USA, with professional address at Paul Capital, Two Grand Central Tower, 140 East 45th Street, 44th Floor, New York, NY 10017, USA.

3. The members of the board of managers are appointed for an unlimited period of time, unless terminated at any time as the general meeting of shareholders/sole shareholder may determine.

4. The address of the Company's registered office is set at 41, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that, on request of the proxyholder of the appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation. On the request of the same appearing proxyholder and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof this notarial deed is drawn up in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the said proxyholder signed together with the notary, this original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le sept octobre,

par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg,

A comparu:

KGH International Holdings III L.P., une société constituée selon les lois du Delaware, avec siège social à 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle, DE 1981, Delaware, Etats-Unis, dûment représentée par Mademoiselle Catherine Willemyns, licenciée en droit, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 6 octobre 2009.

La procuration, signée ne varietur par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire soussigné de dresser l'acte d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer et dont les statuts seront comme suit:

A. Nom - Durée - Objet - Siège social

Art. 1^{er}. Nom.

Il existe entre le propriétaire actuel des parts sociales et/ou toute personne qui sera un associé dans le futur, une société dans la forme d'une société à responsabilité limitée sous la dénomination «Phase III Development Company S.à r.l.» (la «Société»).

Art. 2. Durée.

La Société est constituée pour une durée illimitée.

Elle pourra être dissoute à tout moment et sans cause par une décision de l'assemblée générale des associés, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

Art. 3. Objet.

3.1 La Société a pour objet la création, la détention, le développement et la réalisation d'un portfolio se composant de participations et de droits de toute nature, et de toute autre forme d'investissement dans des entités du Grand-Duché de Luxembourg et dans des entités étrangères, que ces entités soient déjà existantes ou encore à créer, notamment par souscription, acquisition par achat, vente ou échange de titres ou de droits de quelque nature que ce soit, tels que des titres participatifs, des titres représentatifs d'une dette, des brevets et des licences, ainsi que la gestion et le contrôle de ce portfolio.

3.2. Comme activité secondaire, la Société pourra également procéder à l'organisation et la gestion de la conduite d'essais cliniques sur un produit pharmaceutique précis, qui seront réalisés à l'étranger par des tiers sous-traitants.

3.3 La Société pourra également:

- accorder toute forme de garantie pour l'exécution de toute obligation de la Société ou de toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société, ou de tout directeur ou autre titulaire ou agent de la Société, ou de toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société; et

- accorder des prêts à toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société, ou assister une telle entité de toute autre manière.

3.4 La société peut réaliser toutes les transactions qui serviront directement ou indirectement son objet. Dans le cadre de son objet la Société peut notamment:

- rassembler des fonds, notamment en faisant des emprunts auprès de qui que ce soit ou en émettant tous titres participatifs ou tous titres représentatifs d'une dette, incluant des obligations, en acceptant toute autre forme d'investissement ou en accordant tous droits de toute nature, sous réserve des dispositions de la loi;
- participer à la constitution, au développement et/ou au contrôle de toute entité dans le Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger; et
- agir comme associé/actionnaire responsable indéfiniment ou de façon limitée pour les dettes et engagements de toute société du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

3.5. La Société a également pour objet d'acquérir et disposer de toute sorte de propriétés intellectuelles et des droits en découlant, incluant, mais non limités aux marques, brevets, redevances et intérêts pharmaceutiques et tous autres droits de propriété intellectuelle (de quelque nature que ce soit) et d'accorder des licences sur ces propriétés intellectuelles aux autres sociétés du même groupe.

Art. 4. Siège social.

- 4.1 Le siège social de la Société est établi en la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.
- 4.2 Le siège social pourra être transféré à l'intérieur de la même commune par décision du conseil de gérance.
- 4.3 Il pourra être transféré dans toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des associés, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.
- 4.4 Il peut être créé, par une décision du conseil de gérance, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

B. Capital social - Parts sociales - Registre des associés - Propriété et Transfert des parts sociales

Art. 5. Capital social.

- 5.1 La Société a un capital social de cent huit mille sept cent dix-sept US Dollars (USD 108.717,-) représenté par cent huit mille sept cent dix-sept (108.717) parts sociales ayant une valeur nominale d'un US Dollar (USD 1,-) chacune.
- 5.2 Aux conditions et termes prévus par la loi, le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des associés, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

Art. 6. Parts sociales.

- 6.1 Le capital social de la Société est divisé en parts sociales ayant chacune la même valeur nominale.
- 6.2 La Société peut avoir un ou plusieurs associés, étant précisé que le nombre des associés est limité à quarante (40), sauf disposition contraire de la loi.
- 6.3 Le droit d'un associé dans les actifs et les bénéfices de la Société est proportionnel au nombre de parts sociales qu'il détient dans le capital social de la Société.
- 6.4 Le décès, l'incapacité, la dissolution, la faillite ou tout autre événement similaire concernant tout associé ou l'associé unique, le cas échéant, n'entraînera pas la dissolution de la Société.
- 6.5 La Société pourra racheter ou retirer ses propres parts sociales, sous réserve d'une annulation immédiate des parts sociales rachetées ou retirées et d'une réduction du capital social correspondante.
- 6.6 Les parts sociales de la Société sont émises sous forme nominative.

Art. 7. Registre des associés.

- 7.1 Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société et pourra y être consulté par tout associé de la Société. Ce registre contiendra en particulier le nom de chaque associé, son domicile ou son siège social ou son siège principal, le nombre de parts sociales détenues par tel associé, tout transfert de parts sociales, la date de la notification ou de l'acceptation par la Société de ce transfert conformément aux présents statuts ainsi que toutes garanties accordées sur des parts sociales.
- 7.2 Chaque associé notifiera son adresse à la Société par lettre recommandée, ainsi que tout changement d'adresse ultérieur. La Société peut considérer comme exacte la dernière adresse de l'associé qu'elle a reçue.

Art. 8. Propriété et Transfert de parts sociales.

- 8.1 La preuve du titre de propriété concernant des parts sociales peut être apportée par l'enregistrement d'un associé dans le registre des associés. Des certificats de ces enregistrements pourront être émis et signés par le président du conseil de gérance, par deux gérants ou par le gérant unique, selon le cas, sur requête et aux frais de l'associé en question.
- 8.2 La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par part sociale. Si une part sociale est détenue par plus d'une personne, ces personnes doivent désigner un mandataire unique qui sera considéré comme le seul propriétaire de la part sociale à l'égard de la Société. Celle-ci a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à une telle part sociale jusqu'à ce qu'une personne soit désignée comme étant propriétaire unique.
- 8.3 Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné par les associés, y compris le cédant, représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social. Sauf stipulation contraire par la loi, en cas de décès d'un associé, les parts sociales de

ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné par les associés, représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) des droits de vote des associés survivants.

8.4 Toute cession de part social doit être documentée par un contrat de cession écrite sous seing privé ou sous forme authentique, le cas échéant, et ce transfert sera opposable à la Société et aux tiers sur notification de la cession à la Société ou par l'acceptation de la cession par la Société, suite auxquelles tout gérant peut enregistrer la cession.

8.5 La Société, par l'intermédiaire de n'importe lequel de ses gérants, peut aussi accepter et entrer dans le registre des associés toute cession à laquelle toute correspondance ou tout autre document fait référence et établit les consentements du cédant et du cessionnaire.

C. Assemblée Générale des associés

Art. 9. Pouvoirs de l'assemblée générale des associés.

9.1 Les associés de la Société exercent leurs droits collectifs dans l'assemblée générale des associés, qui constitue un des organes de la Société.

9.2 Si la Société ne possède qu'un seul associé, cet associé exercera les pouvoirs de l'assemblée générale des associés. Dans ce cas et lorsque le terme "associé unique" n'est pas expressément mentionné dans les présents statuts, une référence à "l'assemblée générale des associés" utilisée dans les présents statuts doit être lue comme une référence à "l'associé unique".

9.3 L'assemblée générale des associés est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la loi et par les présents statuts.

9.4 En cas de pluralité d'associés et si le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq (25), les associés peuvent, au lieu de tenir une assemblée générale d'associés, voter par résolution écrite, aux termes et conditions prévus par la loi. Le cas échéant, les dispositions des présents statuts concernant les assemblées générales des associés s'appliqueront au vote par résolution écrite.

Art. 10. Convocation de l'assemblée générale des associés.

10.1 L'assemblée générale des associés de la Société peut à tout moment être convoquée par le conseil de gérance, par le(s) commissaire(s), le cas échéant, ou par les associés représentant au moins cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société, pour être tenue au lieu et date précisés dans l'avis de convocation.

10.2 Si la Société compte plus de vingt cinq (25) associés, une assemblée générale annuelle des associés doit être tenue dans la commune où le siège social de la Société est situé ou dans un autre lieu tel que spécifié dans l'avis de convocation à cette assemblée. L'assemblée générale annuelle des associés doit être convoquée dans un délai de six (6) mois à compter de la clôture des comptes de la Société.

10.3 L'avis de convocation à toute assemblée générale des associés doit contenir l'ordre du jour, le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, et cet avis doit être envoyé à chaque associé par lettre recommandée au moins huit (8) jours avant la date prévue de l'assemblée.

10.4 Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée générale des associés et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale des associés peut être tenue sans convocation préalable.

Art. 11. Conduite de l'assemblée générale des associés - Vote par résolution écrite.

11.1 Un bureau de l'assemblée doit être constitué à toute assemblée générale des associés, composé d'un président, d'un secrétaire et d'un scrutateur, chacun étant désigné par l'assemblée générale des associés, sans qu'il soit nécessaire qu'ils soient associés ou membres du conseil de gérance. Le bureau de l'assemblée s'assure spécialement que l'assemblée soit tenue conformément aux règles applicables et, en particulier, en accord avec celles relatives à la convocation, aux exigences de majorité, au décompte des votes et à la représentation des associés.

11.2 Une liste de présence doit être tenue à toute assemblée générale des associés.

11.3 Quorum et vote

11.3.1 Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.3.2 Sauf exigence contraire dans la loi ou dans les présents statuts, les résolutions des associés sont valablement prises si elles ont été adoptées par les associés représentant au premier vote plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société. Si cette majorité n'a pas été obtenue au premier vote, les associés seront convoqués ou consultés une deuxième fois. Au deuxième vote, les résolutions seront valablement adoptées avec une majorité de voix valablement exprimées, quelle que soit la portion du capital présent ou représenté.

11.4 Un associé peut agir à toute assemblée générale des associés en désignant une autre personne, associé ou non, comme son mandataire, par procuration écrite et signée, transmise par courrier, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication, une copie de cette procuration étant suffisante pour la prouver. Une personne peut représenter plusieurs ou même tous les associés.

11.5 Tout associé qui prend part à une assemblée générale des associés par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant son identification et que toutes les personnes participant à

l'assemblée s'entendent mutuellement sans discontinuité et puissent participer pleinement à l'assemblée, est censé être présent pour le calcul du quorum et de la majorité.

11.6 Le conseil de gérance peut déterminer toutes les autres conditions à remplir par les associés pour pouvoir prendre part à toute assemblée générale des associés.

Art. 12. Modification des statuts.

Sous réserve des termes et conditions prévus par la loi, les présents statuts peuvent être modifiés par une décision de l'assemblée générale des associés, adoptée par (i) la majorité des associés (ii) représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société.

Art. 13. Procès-verbaux des assemblées générales des associés.

13.1 Le bureau de toute assemblée générale des associés rédige le procès-verbal de l'assemblée, qui doit être signé par les membres du bureau de l'assemblée ainsi que par tout associé qui en fait la demande.

13.2 De même, l'associé unique, le cas échéant, rédige et signe un procès-verbal de ses décisions.

13.3 Toute copie et extrait de procès-verbaux destinés à servir dans une procédure judiciaire ou à être délivrés à un tiers, doivent être certifiés conformes à l'original par le notaire ayant la garde de l'acte authentique, dans le cas où l'assemblée a été inscrite dans un acte notarié, ou signés par le président du conseil de gérance, par deux gérants ou par le gérant unique, le cas échéant.

D. Gestion

Art. 14. Pouvoirs du conseil de gérance.

14.1 La Société sera gérée par un ou plusieurs gérants qui ne doivent pas nécessairement être des associés. En cas de pluralité de gérants, les gérants constituent un conseil de gérance, étant l'organe chargé de la gérance et de la représentation de la Société. La Société peut avoir différentes catégories de gérants. Dans la mesure où le terme "gérant unique" n'est pas expressément mentionné dans les présents statuts, une référence au "conseil de gérance" utilisée dans les présents statuts doit être lue comme une référence au "gérant unique".

14.2 Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus larges pour prendre toute action nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social, à l'exception des pouvoirs que la loi ou les présents statuts réservent à l'associé/aux associés.

14.3 La gestion journalière de la Société ainsi que représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion, peut être déléguée à un ou plusieurs gérants ou à toute autre personne, associé ou non, susceptibles d'agir seuls ou conjointement comme mandataires de la Société. Leur désignation, révocation et pouvoirs sont déterminés par une décision du conseil de gérance.

14.4 La Société pourra également conférer des pouvoirs spéciaux par procuration notariée ou sous seing privé à toute personne agissant seule ou conjointement avec d'autres personnes comme mandataire de la Société.

Art. 15. Composition du conseil de gérance.

Le conseil de gérance doit choisir un président du conseil de gérance parmi ses membres. Il peut aussi choisir un secrétaire, qui peut n'être ni associé ni membre du conseil de gérance.

Art. 16. Election et Révocation des gérants et terme du mandat.

16.1 Les gérants seront élus par l'assemblée générale des associés, qui déterminera leurs émoluments et la durée de leur mandat.

16.2 Tout gérant peut être révoqué à tout moment, sans préavis et sans cause, par l'assemblée générale des associés. Un gérant, étant également associé de la Société, ne sera pas exclu du vote sur sa propre révocation.

16.3 Tout gérant exercera son mandat jusqu'à ce que son successeur ait été élu. Tout gérant sortant peut également être réélu pour des périodes successives.

Art. 17. Convocation des réunions du conseil de gérance.

17.1 Le conseil de gérance se réunit sur convocation du président ou de deux (2) de ses membres au lieu indiqué dans l'avis de convocation tel que décrit au prochain alinéa.

17.2 Un avis de convocation écrit à toute réunion du conseil de gérance doit être donné à tous les gérants par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas l'avis de convocation devra mentionner la nature et les raisons de cette urgence. Il peut être passé outre à la nécessité de pareille convocation en cas d'assentiment écrit de chaque gérant par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, une copie d'un tel document écrit étant suffisante pour le prouver. Un avis de convocation n'est pas non plus requis pour des réunions du conseil de gérance se tenant à des heures et à des endroits déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance. De même, un tel avis n'est pas requis dans le cas où tous les membres du conseil de gérance sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance, ou dans le cas de décisions écrites conformément aux présents statuts.

Art. 18. Conduite des réunions du conseil de gérance.

18.1 Le président du conseil de gérance préside à toute réunion du conseil de gérance. En son absence, le conseil de gérance peut provisoirement élire un autre gérant comme président temporaire.

18.2 Quorum

Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la moitié de ses membres est présente ou représentée à une réunion du conseil de gérance.

18.3 Vote

Les décisions sont prises à la majorité des votes des gérants présents ou représentés à chaque réunion du conseil de gérance. Le président de la réunion n'a pas de voix prépondérante.

18.4 Tout gérant peut se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant sous forme écrite par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication tout autre gérant comme son mandataire, une copie étant suffisante pour le prouver. Un gérant peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

18.5 Tout gérant qui prend part à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant son identification et que toutes les personnes participant à la réunion s'entendent mutuellement sans discontinuité et puissent participer pleinement à cette réunion, est censé être présent pour le calcul du quorum et de la majorité. Une réunion qui s'est tenue par les moyens de communication susvisés sera censée s'être tenue au siège social de la Société.

18.6 Le conseil de gérance peut à l'unanimité prendre des résolutions écrites ayant le même effet que des résolutions adoptées lors d'une réunion du conseil de gérance dûment convoqué et s'étant régulièrement tenu. Ces résolutions écrites sont adoptées une fois datées et signées par tous les gérants sur un document unique ou sur des documents séparés, une copie d'une signature originale envoyée par courrier, télécopie, courrier électronique ou toute autre moyen de communication étant considérée comme une preuve suffisante. Le document unique avec toutes les signatures ou, le cas échéant, les actes séparés signés par chaque gérant, le cas échéant, constitueront l'acte prouvant l'adoption des résolutions, et la date de ces résolutions sera la date de la dernière signature.

18.7 Tout gérant qui a, directement ou indirectement, un intérêt patrimonial dans une transaction soumise à l'approbation du conseil de gérance qui est en conflit avec l'intérêt de la Société doit informer le conseil de gérance de ce conflit d'intérêts et doit voir sa déclaration enregistrée dans le procès-verbal de la réunion du conseil de gérance. Ce gérant ne peut ni participer aux discussions concernant la transaction en cause, ni au vote s'y rapportant. Lorsque la Société a un gérant unique et que, dans une transaction conclue entre la Société et le gérant unique, celui-ci a, directement ou indirectement, un intérêt patrimonial qui est en conflit avec l'intérêt de la Société, ce conflit d'intérêt doit être divulgué dans le procès-verbal enregistrant la transaction en cause. Le présent article 18.7 ne s'applique pas aux opérations courantes et conclues dans des conditions normales.

Art. 19. Procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

19.1 Le secrétaire ou, s'il n'a pas été désigné de secrétaire, le président rédige le procès-verbal de toute réunion du conseil de gérance, qui est signé par le président et par le secrétaire, le cas échéant.

19.2 Le gérant unique, le cas échéant, rédige et signe également un procès-verbal de ses résolutions.

19.3 Toute copie et extrait de procès-verbaux destinés à servir dans une procédure judiciaire ou à être délivrés à un tiers seront signés par le président du conseil de gérance, par deux gérants ou par le gérant unique, le cas échéant.

Art. 20. Rapports avec les tiers.

Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée en toute circonstance par la signature du gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants ou par les signatures conjointes ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance ou par le gérant unique. La Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers par la signature de tout/tous mandataire(s) auquel/auxquels le pouvoir quant à la gestion journalière de la Société aura été délégué, agissant seul ou conjointement, conformément aux règles et aux limites d'une telle délégation.

E. Surveillance de la société**Art. 21. Commissaire(s) - Réviseur(s) d'entreprises.**

21.1 Si la Société compte plus que vingt-cinq (25) associés, les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires, qui peuvent être des associés ou non.

21.2 L'assemblée générale des associés détermine le nombre de(s) commissaire(s), nomme celui-ci/ceux-ci et fixe la rémunération et la durée de son/leur mandat. Un ancien commissaire ou un commissaire sortant peut être réélu par l'assemblée générale des associés.

21.3 Tout commissaire peut être démis de ses fonctions à tout moment, sans préavis et sans cause, par l'assemblée générale des associés.

21.4 Les commissaires ont un droit illimité de surveillance et de contrôle permanents de toutes les opérations de la Société.

21.5 Les commissaires peuvent être assistés par un expert pour vérifier les livres et les comptes de la Société. Cet expert doit être approuvé par la Société.

21.6 Dans le cas où il existe plusieurs commissaires, ceux-ci constituent un conseil des commissaires, qui devra choisir un président parmi ses membres. Il peut également désigner un secrétaire, qui n'a pas à être ni associé, ni commissaire. Les règles des présents statuts concernant la convocation et la conduite des réunions du conseil de gérance s'appliquent à la convocation et à la conduite des réunions du conseil des commissaires.

21.7 Dans l'hypothèse où la Société remplirait deux (2) des trois (3) critères stipulés dans le premier paragraphe de l'article 35 de la loi du 19 décembre 2002 sur le registre du commerce et des sociétés et sur la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, sur une période de temps prévue à l'article 36 de cette même loi, les commissaires sont remplacés par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, choisis parmi les membres de l'Institut des réviseurs d'entreprises, pour être nommés par l'assemblée générale des associés, qui détermine la durée de son/leur mandat.

F. Exercice social - Bénéfices - Dividendes provisoires

Art. 22. Exercice social.

L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 23. Bénéfices.

23.1 Sur les bénéfices annuels nets de la Société, au moins cinq pour cent (5 %) seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve de la Société atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

23.2 Les sommes allouées à la Société par un associé peuvent également être affectées à la réserve légale, si l'associé en question accepte cette affectation.

23.3 En cas de réduction de capital, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social.

23.4 Aux conditions et termes prévus par la loi et sur recommandation du conseil de gérance, l'assemblée générale des associés décidera de la manière dont le reste des bénéfices annuels nets sera affecté, conformément à la loi et aux présents statuts.

Art. 24. Dividendes intérimaires - Prime d'émission.

24.1 Le conseil de gérance ou l'assemblée générale des associés pourra procéder à la distribution de dividendes intérimaires, sous réserve que (i) des comptes intérimaires ont été établis, démontrant suffisamment de fonds disponibles, (ii) le montant à distribuer n'excède pas la somme totale des bénéfices faites depuis la fin du dernier exercice social pour lequel les comptes annuels ont été approuvés, plus tous les bénéfices reportés et sommes reçues de réserves disponibles à cette fin, moins des pertes reportées et toutes les sommes qui doivent être mises à la réserve conformément aux dispositions de la loi ou des statuts présents et (iii) le commissaire de la Société, le cas échéant, a considéré dans son rapport au conseil de gérance, que les deux premières conditions ont été satisfaites.

24.2 La prime d'émission, le cas échéant, est librement distribuable aux associés par une résolution des associés/de l'associé ou des gérants/du gérant, sous réserve de toute disposition légale concernant l'inaliénabilité du capital social et de la réserve légale.

G. Liquidation

Art. 25. Liquidation.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des associés qui décide de la dissolution de la Société et qui fixera les pouvoirs et émoluments de chacun.

H. Loi applicable

Art. 26. Loi applicable.

Les présents statuts doivent être lus et interprétés selon le droit luxembourgeois, auquel ils sont soumis. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, concernant les sociétés commerciales.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social de la Société commencera le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2010.

2) Les bénéfices provisoires peuvent aussi être distribués pendant le premier exercice social de la Société.

Souscription et Paiement

La comparante, KGH International Holdings III L.P., prénommée, représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire les cent huit mille sept cent dix-sept (108.717) parts sociales et paye cent huit mille sept cent dix-sept US Dollars (USD 108.717,-) pour la souscription desdites cent huit mille sept cent dix-sept (108.717) parts sociales.

Toutes les parts sociales sont entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de cent huit mille sept cent dix-sept US Dollars (USD 108.717,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont évalués à environ mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Résolutions de l'associé unique

La comparante, KGH International Holdings III L.P., prénommée, représentée comme indiqué ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social de la Société adopte immédiatement les résolutions suivantes:

1. Le nombre de membres au conseil de gérance a été fixé à cinq (5).

2. Les personnes suivantes ont été nommées gérants de la Société:

a) Halsey S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg Section B numéro 50.984;

b) Dr Kenneth Macleod, né le 30 mars 1960, à Wembley, Royaume-Uni, avec adresse professionnelle à 26, Albemarle Street, GB - W1S4HY Londres - Grande-Bretagne;

c) Monsieur Lionel Leventhal, né le 29 juin 1965, à New York, Etats-Unis d'Amérique, avec adresse professionnelle à Paul Capital, Two Grand Central Tower, 140 East 45th Street, 44th Floor, New York, NY 10017, Etat-Unis d'Amérique;

d) Monsieur Andrew Rubinstein, né le 2 août 1969, à New York, Etats-Unis d'Amérique, avec adresse professionnelle au Paul Capital, Two Grand Central Tower, 140 East 45th Street, 44th Floor, New York, NY 10017, Etat-Unis d'Amérique; et

e) Dr Walter Flamenbaum, né le 31 mars 1943, à New York, Etats-Unis d'Amérique, avec adresse professionnelle au Paul Capital, Two Grand Central Tower, 140 East 45th Street, 44th Floor, New York, NY 10017, Etat-Unis d'Amérique.

3. Les gérants sont nommés pour un mandat à durée illimitée, auquel l'assemblée générale des associés/l'associé unique, selon le cas, pourra mettre fin à tout moment.

4. L'adresse du siège social de la Société est fixée au 41, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du mandataire de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction en français. Sur demande du même mandataire et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. WILLEMYNS et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 12 octobre 2009. LAC/2009/42285. Reçu soixante-quinze euros € 75,-

Le Receveur (signé): SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la Société sur demande, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 octobre 2009.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2009147872/715.

(090179015) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2009.

Mavec Holding S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 17.054.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement n° 1228/09 rendu en date du 12 novembre 2009, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, VI^{ème} Chambre, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société suivante:

- MAVEC HOLDING S.A., avec siège social à L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II, dénoncé en date du 7 décembre 2000.

Le même jugement a nommé juge commissaire Madame Carole KUGENER, juge au Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, et liquidateur Maître Sabrina MARTIN, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 3 décembre 2009 au greffe de la VI^{ème} chambre de ce Tribunal.

Pour extrait conforme
Maître Sabrina MARTIN
Le liquidateur

Référence de publication: 2009147116/19.

(090178302) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2009.

RBH Holding S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 16.975.

—
LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement n° 1229/09 rendu en date du 12 novembre 2009, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, VI^{ème} Chambre, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société suivante:

- RBH HOLDING S.A., avec siège social à L-2120 Luxembourg, 16, Allée Marconi, dénoncé en date du 22 décembre 2005.

Le même jugement a nommé juge commissaire Madame Carole KUGENER, juge au Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, et liquidateur Maître Sabrina MARTIN, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 3 décembre 2009 au greffe de la VI^{ème} chambre de ce Tribunal.

Pour extrait conforme
Maître Sabrina MARTIN
Le liquidateur

Référence de publication: 2009147115/19.

(090178301) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2009.

Business Contact Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 98.253.

—
L'an deux mille neuf, le six novembre.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "BUSINESS CONTACT HOLDING S.A.", avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven en date du 23 décembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 174 du 11 février 2004 et dont les statuts n'ont pas encore été modifiés depuis.

L'assemblée est ouverte à 9.30 heures sous la présidence de Maître Bernard FELTEN, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Francine MONIOT, employée privée, demeurant professionnellement au 6, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutatrice Madame Francine MONIOT, prénommée.

Le bureau ainsi constitué, Madame la Présidente expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1. Modification de l'objet social de holding 29 en soparfi;
2. Modification de l'article 4 des statuts;
3. Modification de l'article 7 des statuts;
4. Modification de l'article 8 des statuts;
5. Suppression de l'alinéa 11.2 des statuts;
6. Modification de l'article 12 des statuts;
7. Démission et nomination nouvel administrateur;
8. Divers.

II. Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires et leurs mandataires, par les membres du bureau et le notaire, sera enregistrée avec le présent acte, ensemble avec les procurations paraphées "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

III. Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées. Dès lors, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et décider sur l'ordre du jour précité, dont les actionnaires ont eu connaissance avant la tenue de l'assemblée.

IV. Après délibération, l'assemblée prend la résolution suivante à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide à l'unanimité des voix de procéder à la transformation de la société de son statut actuel de holding 1929 en société de participations financières "Soparfi".

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'article 4 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 4.** La Société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

La Société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger et leur prêter concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La Société peut prêter ou emprunter sous toutes les formes, avec ou sans intérêts et procéder à l'émission d'obligations.

La Société peut réaliser toutes opérations mobilières, financières ou industrielles, commerciales, liées directement ou indirectement à son objet et avoir un établissement commercial ouvert au public. Elle pourra également faire toutes les opérations immobilières, telles que l'achat, la vente, l'exploitation et la gestion d'immeubles.

La Société pourra réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association, en effectuant toutes opérations de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet."

Troisième résolution

L'assemblée décide à l'unanimité des voix de modifier l'article 7 des statuts de la Société concernant la composition du conseil d'administration de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 7.** La société est administrée par un Conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires. Cependant au cas où la Société n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du Conseil d'Administration peut être limitée à un membre, appelé dans ce cas l'administrateur unique, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs, respectivement l'administrateur unique, le cas échéant, sont rééligibles et toujours révocables. Le conseil élit en son sein un président et le cas échéant un vice-président.

Si par suite de démission, décès, ou toute autre cause, un poste d'administrateur nommé par l'assemblée générale devient vacant, les administrateurs restants peuvent provisoirement pourvoir à son remplacement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa prochaine réunion, procède à l'élection définitive.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur, celle-ci est tenue de désigner un représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour compte de la personne morale.

Ce représentant est soumis aux mêmes conditions et encourt la même responsabilité civile que s'il exerçait cette mission en nom et pour compte propre, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente. Celle-ci ne peut révoquer son représentant qu'en désignant simultanément son successeur.

La désignation et la cessation des fonctions du représentant permanent sont soumises aux mêmes règles de dépôt et de publicité que s'il exerçait cette mission en nom et pour compte propre.

Les administrateurs, membres de cet organe, ainsi que toute personne appelée à assister aux réunions de ces organes, de même que l'administrateur unique, sont tenus de ne pas divulguer, même après la cessation de leurs fonctions, les informations dont ils disposent sur la société anonyme et dont la divulgation serait susceptible de porter préjudice aux intérêts de la Société, à l'exclusion des cas dans lesquels une telle divulgation est exigée ou admise par une disposition légale ou réglementaire applicable aux sociétés anonymes ou dans l'intérêt public."

Quatrième résolution

L'assemblée décide ensuite à l'unanimité des voix de modifier l'article 8 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 8.** Le conseil d'administration ou l'administrateur unique sont investis des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et accomplir tous les actes de disposition et d'administration nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les présents statuts réservent à l'assemblée générale. Ils peuvent notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale sont de la compétence du conseil d'administration ou l'administrateur unique. Il(s) est/sont autorisé(s) à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi."

Cinquième résolution

L'assemblée décide à l'unanimité des voix de supprimer l'article 11.2 des statuts de la Société de sorte que l'ancien paragraphe 11.3 des statuts devient le paragraphe 11.2.

Sixième résolution

L'assemblée décide ensuite à l'unanimité des voix de modifier l'article 12 des statuts de la Société concernant le pouvoir de signature des administrateurs:

" **Art. 12.** La Société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de la personne déléguée par le conseil d'administration, soit par la signature individuelle de l'administrateur unique."

Septième résolution

L'assemblée décide à l'unanimité des voix d'accepter la démission de l'administrateur suivant, à partir de ce jour, et lui donne décharge entière pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour:

- Madame Renate JOSTEN.

L'assemblée décide ensuite à l'unanimité de nommer en tant qu'administrateur remplaçant:

- Monsieur Jean NAVEAUX, né le 30 avril 1943 à Villiers-la-Loue (Belgique), demeurant professionnellement au 29, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels de 2014.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Tous les frais et honoraires dus en vertu des présentes et évalués à mille deux cents euros (1.200,- EUR) sont à charge de la société.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, lesdits comparants ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: B. Felten, F. Moniot et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 10 novembre 2009. Relation: LAC/2009/47186. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 novembre 2009.

Référence de publication: 2009147995/124.

(090179317) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2009.

"ImmoPlan-Benelux S.A.", Société Anonyme.

Siège social: L-9838 Untereisenbach, 7, Hauptstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 111.038.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009145854/10.

(090176870) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2009.

Luxtanne, Société Anonyme.

Siège social: L-6637 Wasserbillig, 30, Esplanade de la Moselle.

R.C.S. Luxembourg B 143.367.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009145855/10.

(090176872) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2009.

Equestricon S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6450 Echternach, 21, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 103.308.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009145852/10.

(090176868) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2009.

AGW - Transport AG, Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 28, Gruuss Strooss.

R.C.S. Luxembourg B 98.838.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009145851/10.

(090176864) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2009.

Gruppo Fabbri International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 45.723.

Le bilan complet consolidé au 31 décembre 2008 de GRUPPO FABBRI INTERNATIONAL S.A. a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GRUPPO FABBRI INTERNATIONAL S.A.

Société Anonyme

Signature / Signature

Un administrateur / Un administrateur

Référence de publication: 2009146292/14.

(090176581) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2009.

Euro Central AG, Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 117, route de Stavelot.

R.C.S. Luxembourg B 95.912.

Les comptes annuels au 31.12.2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009145849/10.

(090176861) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2009.

Euro Central AG, Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 117, route de Stavelot.

R.C.S. Luxembourg B 95.912.

Les comptes annuels au 31.12.2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009145848/10.

(090176859) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2009.

Axelan Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 112.956.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AXELAN S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2009146238/11.

(090176631) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2009.

Ajelpa Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 112.747.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AJELPA S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2009146239/11.

(090176634) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2009.

Inveslux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 72.532.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour INVESLUX S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009146222/12.

(090176616) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2009.

Ajelpa Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 112.747.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AJELPA S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2009146240/11.

(090176637) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2009.

The UBK Pepp Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 85.225.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour THE UBK PEPP LUX S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009146231/12.

(090176624) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2009.

Aldolux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6450 Echternach, 21, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 93.912.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009145847/10.

(090176856) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2009.

Gelog A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-6790 Grevenmacher, 7, rue des Tanneurs.

R.C.S. Luxembourg B 91.921.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009145846/10.

(090176853) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2009.

Rolle Participations Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 112.748.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ROLLE PARTICIPATIONS S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2009146289/11.

(090176643) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2009.

Lafko Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 112.746.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LAFKO S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2009146290/11.

(090176645) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2009.

Rolle Participations Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 112.748.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ROLLE PARTICIPATIONS S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2009146288/11.

(090176642) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2009.

Orascom Telecom, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 123.861.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Orascom Telecom

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009146208/12.

(090176607) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2009.

Southern Cross Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 41, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 95.612.

Le bilan au 31 décembre 2005 (référence du dépôt initial: L070121349.01) a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 novembre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009146464/10.

(090177332) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2009.

Holian S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 19.230.

Les comptes annuels au 31/12/2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009146458/10.

(090176562) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2009.

Centrum Julianow S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 4, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 137.840.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009146460/10.

(090176528) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2009.

Centrum Alexa S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 4, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 134.510.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009146459/10.

(090176527) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2009.

Lamain S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 137.482.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le Conseil d'Administration

Signatures

Référence de publication: 2009146461/11.

(090177400) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2009.

I. Methods S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 91.877.

Les comptes annuels au 26.10.2009 (Bilan de clôture) ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009146456/11.

(090176559) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2009.

Vingt-Quatre Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 82.213.

Les comptes annuels au 31.12.2008 régulièrement approuvés, le rapport de la personne chargée du contrôle des comptes, la proposition et la décision d'affectation des résultats, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Banque Domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2009146291/15.

(090176578) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2009.
